



Bulletin Officiel

N°6102 Mardi 12 Mai 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	2-3
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	4-5

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	6-10
ABC TUNISIE 2020-1	11-16
CIL 2020-1	17-20

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

SOCIÉTÉ EURO CYCLES	21-22
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	23
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	24
FIDELITY SICAV PLUS	24

PROJETS DE RÉSOLUTIONS AGO-AGE

SOCIÉTÉ EURO CYCLES - AGO -	25-27
MONOPRIX - AGO -	28-29
MONOPRIX - AGE -	30

INFORMATIONS POST AGE

SOCIÉTÉ ZITOUNA TAKAFUL	31-33
-------------------------	-------

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	34
-----------------------------	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

ANNEXE III

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

- DELICE HOLDING S.A
- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- FIDELITY SICAV PLUS

ANNEXE III

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

- DELICE HOLDING S.A

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paielement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paielement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paielement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paielements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO CYCLES

Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réuni le 12 Mars 2020 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société EURO-CYCLES S.A à l'Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 28 Mai 2020 à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31/12/2019 sur la Gestion de l'exercice 2019.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Examen et approbation des états Financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Examen et approbation des États Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation des résultats et distribution des bénéfices de l'exercice 2019.
- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2019.
- Fixation des jetons de présence.
- Renouvellement du mandat de l'Administrateur Monsieur Mourad GHAZI.
- Renouvellement du mandat de l'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Monsieur Abdelaziz BEN YOUSSEF.
- Formalités et pouvoirs.

NB :

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes prises par les autorités Tunisienne pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, et conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, la société EUROCYCLES incite et encourage ses actionnaires à

- Suite -

privilégier leurs participations via un vote exprimé par correspondance ou par procuration ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée (signature légalisée).

A cet effet, la société EURO CYCLES informe ses actionnaires que :

- Ils sont invités à envoyer une demande d'inscription afin de recevoir le Dossier complet composé de : Rapport Annuel 2019, Les Rapports du Commissaire aux comptes, les Projets des résolutions et un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration à l'adresse ma il suivante :

ago-2020@euro-cycles.com

Avec l'indication du : Nom et Prénom ou Raison Sociale, CIN ou Identifiant Unique, Nombre des actions détenus et Dénomination de l'intermédiaire en Bourse.

- Les actionnaires peuvent envoyer via l'adresse mail toute question ou remarque en relation avec l'Assemblée au plus tard le 24 Mai 2020.
- Le Bureau de l'assemblée répondra aux questions reçues au plus tard le 26 Mai 2020.
- Le Formulaire Unique de Vote remplis et signés (signature légalisée) ou les procurations doivent être adressés à la société à L'adresse :

EURO CYCLES S.A

Zone Industrielle KALAA KEBIRA CP 4060 Sousse

Ou par courrier électronique sur la même adresse e-mail

ago-2020@euro-cycles.com au plus tard le 27 Mai 2020.

Les actionnaires ayant votés par correspondance seront comptés comme étant présents à l'assemblée, le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'assemblée se feront en présence d'un huissier de justice.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006
Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B – 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 29 mai 2020 à 10h** à la rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2019
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2019
6. Fixation des jetons de présence
7. Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF du 25 décembre 2001
Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage
Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac -1053 Tunis

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 28 mai 2020 à 10 H** au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019;
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019;
- 3- Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2019;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats;
- 7- Fixation des jetons de présence.

2020 - AS - 0491

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY SICAV PLUS
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°03-2018 du 20 février 2018
Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage
Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac -1053 Tunis

FIDELITY SICAV PLUS porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 28 mai 2020 à 12 H** au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019;
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019;
- 3- Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2019;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats;
- 6- Fixation des jetons de présence.

2020 - AS - 0492

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RÉSOLUTIONS AGO

SOCIETE EUROCYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira CP 4060 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 28 Mai 2020.

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports d'activités du Conseil d'Administration sur la gestion 2019, et après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2019, approuve les rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés 2019.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et constatant qu'il n'y a pas des nouvelles opérations ou conventions intervenues courant l'exercice 2019 avec la société EURO CYCLES et la société TUNINDUSTRIE, en prend acte purement et simplement et l'approuve.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale ordinaire décide de distribuer les dividendes aux titres de l'exercice 2019 et d'affecter par conséquent le résultat de l'exercice 2019, ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2019	: 10 150 182 DT
- Résultats reportés	: 17 367 721 DT
- Réserves Légales	- 81 000 DT
- Résultats Distribuables	: 27 436 903 DT

- Suite -

- Dividendes en Dinars Tunisien : 9 711 900 DT

(Soit la distribution de 1,090 TND par action)

- Résultats reportés après affectation : 17 725 003 DT

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'Assemblée le.....

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les résultats reportés arrêtés au 31/12/2018.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

2020 - AS - 0484

5^{ème} résolution : ~~L'Assemblée Générale Ordinaire générale~~ décide d'allouer une somme de 6 250 DT (Six mille deux cent cinquante dinars) Brut soit 5 000 DT (Cinq mille Dinars) net de tous impôt par membre au titre des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

6^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'administrateur Monsieur MOURAD GHAZI pour les exercices 2020 -2021-2022 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur MOURAD GHAZI accepte séance tenante sa fonction.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

- Suite -

7^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires Monsieur Abdelaziz BEN YOUSSEF pour les exercices 2020-2021 et 2022 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur ABDELAZIZ BEN YOUSSEF accepte séance tenante sa fonction.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

8^{ème} résolution : L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT

« MONOPRIX »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Projet de résolutions de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au bulletin officiel du registre national des entreprises n°99 en date 30/04/2020, de ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est de actions et que le quorum est de % et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2019, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2019, faisant ressortir pour l'exercice 2019 un résultat net après impôt de -725 188,637 Dinars pour SNMVT , et un résultat net consolidé après impôt de 1 359 459,744 Dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2019 qui s'élève à -725 188,637 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	- 725 188,637 Dinars
Résultats reportés	6 291 220,455Dinars
Total à affecter	5 566 031,818 Dinars
<u>Affectation</u>	
• Résultats reportés	5 566 031,818 Dinars
<u>Total affecté</u>	5 566 031,818 Dinars

Cette résolution mise au vote est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2019 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SIXEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 60 000 Dinars brut au titre de jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire autorise le conseil d'administration, conformément à l'article 19 nouveau de la loi 94-117 tel que modifié par la loi n°99-92 du 17 août 1999, à procéder au rachat et la revente des actions de la société en bourse, en vue de réguler le cours boursier pour une période de trois années.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT
« MONOPRIX »
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Projet de résolutions de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au bulletin officiel du registre national des entreprises n°99 en date 30/04/2020 de ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est de actions et que le quorum est de % et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la mise à jour des statuts de la société conformément au code des sociétés commerciales, à la loi n°52-2018 du 29/10/2018 portant sur le registre national des entreprises et à la loi N°47-2019 du 29 Mai 2019 portant sur l'amélioration du climat d'investissement.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac,
1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 2020, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous ses résolutions adoptées qui annulent et remplacent celles publiées au BO n°6099 en date du 07 Mai 2020 :

PREMIERE RESOLUTION: Modifications des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide la mise à jour des Statuts conformément aux dispositions de la loi N° : 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement ayant abrogé et complété le Code des Sociétés Commerciales et la loi N° 52-2018 du 28 octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises

En conséquence les articles 9, 10, 12, 16, 28, 33 et 35 des Statuts de la société d'assurances ZITOUNA TAKAFUL seront modifiés comme suit :

ARTICLE 9 : LIBERATION DES ACTIONS :

9.2 Le Conseil d'Administration peut autoriser les actionnaires à libérer leurs actions par anticipation, mais dans ce cas les actionnaires ne peuvent prétendre à aucun intérêt ni à aucun dividende.

Les appels de fonds seront portés à la connaissance des actionnaires trente (30) jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit et par avis inséré au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe.

ARTICLE 10 : DEFAUT DE LIBERATION DES ACTIONS

10.1 Tout versement postérieur à l'échéance emporte de plein droit intérêt au profit de la société au taux des comptes débiteurs en vigueur depuis l'échéance et sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

10.2 Si l'actionnaire ne libère pas le reliquat du montant des actions qu'il a souscrit, aux

- Suite -

termes fixés par le Conseil d'Administration, la société lui adresse une mise en demeure d'effectuer le paiement des sommes dues par lui en principal et intérêts par écrits recommandés avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

ARTICLE 12: TRANSMISSION ET INDIVISIBILITE DES ACTIONS :

12.1 Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre National Des Entreprises.

ARTICLE 16 : DELIBERATION DU CONSEIL :

16.1 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou à la demande de la moitié de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige soit au siège social soit en tout autre local ou localité indiquée dans les lettres de convocation. Les convocations sont faites soit (i) par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit, soit (ii) par courrier électronique ou télécopie, soit encore par remise en main propre contre décharge, et ce huit (8) jours au moins à l'avance.

ARTICLE 28: DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

2- Convocation des Assemblées

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées spécialement en cas de nécessité conformément aux procédures prévues par l'article 277 du code des sociétés commerciales.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour

- Suite -

3-Ordre du jour des Assemblées

L'ordre du jour est fixé par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit

ARTICLE 33 : AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES-RESERVES :

33.4 Les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par le Conseil d'Administration entre les mains du titulaire portant une attestation déterminant le nombre des titres qu'il y détient, délivrée par la société ou par un intermédiaire en bourse agréé, sans que la mise en paiement desdits dividendes décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire puisse dépasser les 3 mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximum de trois mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution. Les actionnaires peuvent, en décider autrement à l'unanimité. Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visé, les bénéfices non distribués génèrent un intérêt commercial au sens de la législation en vigueur.

ARTICLE 35 : DISSOLUTION ANTICIPEE:

35.6 La société ne peut se prévaloir de sa dissolution à l'égard des tiers qu'à partir du jour de la publication de la dissolution au Journal Officiel de la République Tunisienne après inscription au Registre National des Entreprises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

Changement de dirigeants

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015
Siège social: Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray
Cité des Sciences 1082 El Menzah IV

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE informe ses actionnaires et le public que suivant procès-verbal enregistré le 8 mai 2020 à la Recette des Finances –Charguia -Tunis, le conseil d'administration réuni le 29 avril 2020, a décidé de nommer Madame Hanen HADJ SALAH en tant que Présidente Directrice Générale de la SICAV en remplacement de Madame Rafika AKKARI.

2020 - AS - 0497

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	192,474	192,504		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	-	131,504		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	110,637	110,652		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	117,220	117,236		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	115,044	115,065		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	111,842	111,865		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	111,300	111,316		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,600	45,605		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,007	32,013		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	108,262	108,291		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,009	17,012		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	123,096	123,110		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,166	1,166		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	114,485	114,502		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,230	11,232		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	160,779	160,810		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,269	11,270		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,778	1,780		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,760	61,767		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	126,043	126,061		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	99,154	99,150		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101,878	101,898		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	124,717	124,896		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	483,007	483,496		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	113,162	113,049		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	120,282	120,246		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	124,826	124,784		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	107,052	106,968		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	94,542	94,974		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	165,600	166,530		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	81,700	81,522		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	116,221	116,167		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	144,586	145,202		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	134,147	134,612		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	87,529	87,596		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	19,173	19,177		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2059,500	2064,286		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	115,977	116,650		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	161,150	162,050		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	171,767	172,864		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	15,215	15,251		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,592	2,584		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,345	2,342		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	63,354	62,109		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,031	1,027		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,247	1,248		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,111	1,104		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,046	1,038		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	102,763	102,951		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	124,852	124,846		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1016,892	1024,029		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	10,232	10,306		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	8,778	8,851		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	78,400	78,402		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,361	106,374
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	104,245	104,256
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	108,301	108,316
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	106,981	106,999
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	109,244	109,265

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	110,956	110,973
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	108,352	108,368
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	-	100,319
63	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,689	104,696
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	103,669	103,687
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	111,923	111,945
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	107,459	107,473
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	106,318	106,330
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	106,965	106,980
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,691	106,703
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	106,767	106,789
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	108,102	108,116
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	107,025	107,041
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	106,158	106,169
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	108,519	108,531
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	100,682	100,693
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	107,713	107,726
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	108,063	108,079
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	108,772	108,794
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	114,558	114,695
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	55,629	55,704
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	84,109	84,156
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	17,650	17,608
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	286,970	286,471
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2017,904	2014,805
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	72,105	71,966
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	57,795	55,446
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	101,547	101,592
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	10,528	10,539
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	11,453	11,449
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	13,411	13,412
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	11,981	11,972
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	153,302	153,319
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	7,292	7,310
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	102,541	101,937
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	77,668	78,352
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	79,462	80,222
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	100,130	99,995
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	79,240	79,156
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	89,600	89,450
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,153	8,170
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	84,029	83,930
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	127,468	127,598
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	87,258	85,706
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	109,614	109,435
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	107,647	107,408
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	163,449	165,718
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	163,244	164,727
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	152,371	153,609
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	19,091	19,178
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	114,302	115,724
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	131,915	132,346
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	986,819	989,565
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5111,071	5114,802
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	4710,410	4,760,864
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	80,817	80,076
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4426,100	4430,449
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	8,944	9,098
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	110,369	110,346
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9376,292	9448,962

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUICHE.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072	549 072 620
Moins : amortissements	Moin	(35 218)	(27 393)	Réserve légale		6 866 944	5 665 685
	B-1	<u>-</u>	<u>7 825</u>	Résultats Reportés		311 939	175 056
Immobilisations corporelles		214 324	127 479	Réserves et primes liées au capital		324	324
Moins : amortissements	Moin	(82 476)	(52 203)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>556 251</u>	<u>554 913 685</u>
	B-2	<u>131 848</u>	<u>75 276</u>	Résultat de l'exercice		19 050 226	23 850 120
Immobilisations financières		556 899	556 891	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT	B-8	<u>575 302</u>	<u>578 763 805</u>
Moins : Provisions	Moin	-	(1 042 000)	PASSIFS			
	B-3	<u>556 899</u>	<u>555 849</u>	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON		<u>557 030</u>	<u>555 932</u>	Provisions pour risques et charges		100 000	-
ACTIFS COURANTS				PASSIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés	B-4	1 321 180	2 112 256	Fournisseurs et Comptes rattachés	B-9	9 755	51 928
Autres Actifs courants	B-5	8 690 483	4 429 267	Autres passifs courants	B-10	1 076 591	2 172 926
Placements et autres actifs financiers	B-6	9 500 000	18 500 000	Concours bancaires et autres passifs	B-7	55 926	123 228
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	1 766	138 215	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>1 142 172</u>	<u>2 348 082</u>
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>19 513 429</u>	<u>25 179 738</u>	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>576 544</u>	<u>581 111 887</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>576 544</u>	<u>581 111</u>				

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation			
Dividendes	R-1	22 223 363	23 554 894
Management fees	R-2	2 091 599	2 450 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		24 314 962	26 004 894
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats services et prestations	R-3	215 091	758 474
Charges de Personnel	R-4	1 554 222	1 715 147
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-5	(903 901)	36 881
Autres Charges d'exploitation	R-6	315 352	573 504
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 180 764	3 084 006
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 134 198	22 920 888
Charges financières nettes		-	(138)
Produits des placements	R-7	1 163 206	1 032 100
Autres gains ordinaires		-	1 000
Autres pertes ordinaires	R-8	(5 242 000)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		19 055 404	23 953 850
Impôt sur les bénéfices		(4 978)	(99 740)
Contribution Sociale de Solidarité		(200)	(3 990)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		19 050 226	23 850 120

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Not	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		19 050 226	23 850 120
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	(903 901)	36 881
* Variation des :			
Créances	F-1	791 076	(1 286 253)
Autres actifs	F-1	(4 261 217)	(1 510 572)
Fournisseurs d'exploitation	F-1	(42 173)	(19 678)
Autres passifs courants	F-1	(496 336)	1 187 571
Autres éléments sans impact sur le résultat	F-1	-	(600 000)
Réduction du capital de la SOCOGES	F-1	5 242 000	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		19 379 675	21 658 069
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(86 845)	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	B-3	(5 250 000)	(330 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités		(5 336 845)	(330 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de Placement		9 000 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	B-8	(23 111)	(21 911)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(23 111)	(21 911)
Variation de trésorerie		(69 148)	(583 909)
Trésorerie au début de l'exercice		14 987	598 896
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-7	(54 160)	14 987

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société «Délíce Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			Total	154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2019 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

IV. Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(3)- Les revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

V. Evénements postérieurs à la clôture

Nous attirons l'attention sur la note IX au niveau des notes aux états financiers qui décrit les événements postérieurs à la clôture qui sont liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts potentiels sur les activités de la société.

VI. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(B-1)-Immobilisations incorporelles :

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2018	35 218	(27 393)	7 825
- Acquisitions de l'exercice	-	-	-
- Amortissements de l'exercice	-	(7 825)	(7 825)
<u>Solde au 31 décembre 2019</u>	<u>35 218</u>	<u>(35 218)</u>	<u>-</u>

(B-2)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2018	127 479	(52 203)	75 276
- Acquisitions de l'exercice	86 845	-	-
- Amortissements de l'exercice	-	(30 273)	(30 273)
<u>Solde au 31 décembre 2019</u>	<u>214 324</u>	<u>(82 476)</u>	<u>131 848</u>

(B-3)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2019 à **556 899 048 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	% de
Titres CLC	293 831	401 201 740	401 201 740	81,62%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	46 820	4 680 034	4 680 034	26,96%
Titres SOCOGES	10 500	1 050 000	1 042 000	50,00%
Titres ZITOUNA TAMKEEN	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10,00%
Total valeurs brutes		556 899 048	556 891 048	
Provision sur titres SOCOGES		-	(1 042 000)	
Total valeurs nettes		556 899 048	555 849 048	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<u>Solde au 31 décembre 2018</u>	556 891 048
Souscription à l'augmentation du capital de la SOCOGES	5 250 000
Réduction du capital de la SOCOGES	(5 242 000)
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	556 899 048

(B-4)-Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **1 321 180 dinars** contre **2 112 256** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Clients locaux SBC	137 861	107 101
- Clients locaux CLC	330 295	357 001
- Clients locaux CLN	273 793	297 503
- Clients locaux CLSB	534 634	1 309 001
- Clients locaux DP	44 597	41 650
<u>TOTAL</u>	<u>1 321 180</u>	<u>2 112 256</u>

(B-5)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **8 690 483 dinars** contre **4 429 267** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Dividendes à recevoir	6 961 361	3 509 268
- Etat, retenue à la source	156 967	270 096
- Produits à recevoir	256 310	11 670
- Débiteurs divers – Société de Groupe	437 810	-
- Autres débiteurs divers	3 683	12 683
- Etat report IS	727 933	512 706
- Etat report CSS	100	-
- TVA déductible	25 309	55 569
- Charges constatées d'avance	11 243	12 403
- Acomptes provisionnels	89 766	44 872
- Prêt au personnel	20 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>8 690 483</u>	<u>4 429 267</u>

(B-6)-Placements et autre actifs financiers :

Les placements présentent au 31/12/2019 un solde de **9 500 000** dinars et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Billets de trésorerie	-	9 000 000
- Certificat de dépôt- échéance 14/06/2019	-	500 000
- Certificat de dépôt- échéance 04/07/2019	-	9 000 000
- Compte à terme- échéance 08/04/2020	5 000 000	-
- Compte à terme - échéance 01/07/2020	1 500 000	-
- Compte à terme - échéance 04/07/2020	3 000 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>9 500 000</u>	<u>18 500 000</u>

(B-7)-Liquidités et équivalents de liquidités / Concours Bancaires et autres passifs courants :

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2019 un solde de **1 766** dinars contre **138 215** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Banques	331	138 202
- Caisse	1 435	13
<u>TOTAL</u>	<u>1 766</u>	<u>138 215</u>

Les concours bancaires et autres passifs courants présentent au 31/12/2019 un solde de **55 926** dinars contre un solde de **123 228** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Banques	55 926	123 228
<u>TOTAL</u>	<u>55 926</u>	<u>123 228</u>

(B-8)-Capitaux propres :

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **575 302 053** dinars contre un solde de **578 763 805** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	6 866 944	5 665 685
- Résultats Reportés	311 939	175 056
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>556 251 827</u>	<u>554 913 685</u>
- Résultat de l'exercice	19 050 226	23 850 120
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>575 302 053</u>	<u>578 763 805</u>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Résultat de la période	19 050 226	23 850 120
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<u>Résultat par action</u>	<u>0,347</u>	<u>0,434</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre 2019

	Capital social	Réserves Légales	Résultats reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 décembre 2017</u>	549 072 620	4 471 631	238 394	324	23 642 694	577 425 663
Affectation résultat PV AGO du 20/06/2018		1 194 054	22 448 640		(23 642 694)	-
Distribution des dividendes (0,410 dinars par action)			(22 511 978)			(22 511 978)
Résultat net de la période au 31/12/2018					23 850 120	23 850 120
<u>Solde au 31 décembre 2018</u>	549 072 620	5 665 685	175 056	324	23 850 120	578 763 805
Affectation résultat PV AGO du 20/06/2019		1 201 259	22 648 861		(23 850 120)	-
Distribution des dividendes (0,410 dinars par action)			(22 511 977)			(22 511 977)
Résultat net de la période au 31/12/2019					19 050 226	19 050 226
<u>Solde au 31 décembre 2019</u>	549 072 620	6 866 944	311 940	324	19 050 226	575 302 053

(B-9)-Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **9 755** dinars contre **51 928** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Fournisseurs d'exploitation	9 755	51 928
<u>TOTAL</u>	<u>9 755</u>	<u>51 928</u>

(B-10)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **1 076 591** dinars contre **2 172 926** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Actionnaires, dividendes à payer	-	600 000
- Produits constatées d'avance	-	509 283
- Charges à payer	655 851	579 267
- Etats impôt sur les sociétés	4 978	99 740
- Contribution Sociale de Solidarité	-	3 990
- CNSS	75 906	92 358
- Etat-Retenu à la source sur salaires	19 953	16 128
- Etat-autres impôts à payer	8 181	9 667
- TVA collectée	267 620	232 750
- Crédoiteurs divers	44 102	29 743
<u>TOTAL</u>	<u>1 076 591</u>	<u>2 172 926</u>

VII. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :**(R-1)-Dividendes :**

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2019 à **22 223 363** dinars contre **23 554 894** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	15 263 082	17 547 974
- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	5 318 341	3 819 803
- Dividendes- Société des boissons du Cap-Bon	1 047 112	574 218
- Dividendes- Delta plastic	594 828	1 612 899
<u>TOTAL</u>	<u>22 223 363</u>	<u>23 554 894</u>

(R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2019 à **2 091 599** dinars contre **2 450 000** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	187 036	180 000
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	517 844	600 000
- Management fees- Centrale laitière du Nord	429 909	500 000
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouzid	891 819	1 100 000
- Management fees- Delta Plastic	64 992	70 000
<u>TOTAL</u>	<u>2 091 599</u>	<u>2 450 000</u>

(R-3)-Achats services et prestations :

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2019 à **215 091** dinars contre **758 474** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	256 815	751 177
- Achats d'approvisionnement consommés	50 375	7 297
- Transferts de charges	(92 099)	-
<u>TOTAL</u>	<u>215 091</u>	<u>758 474</u>

(R-4)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2019 à **1 554 222** dinars contre **1 715 147** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Salaires	1 191 296	1 185 286
- Charges connexes aux salaires	32 535	60 340
- Autres charges de personnel	62 235	153 874
- Charges sociales	268 157	315 647
<u>TOTAL</u>	<u>1 554 222</u>	<u>1 715 147</u>

(R-5)-Dotations nettes aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2019 à **(903 901)** dinars contre **36 881** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Dotations aux amortissements	38 099	36 881
- Provisions pour risques et charges	100 000	-
- Reprises sur provisions pour titre de participation*	(1 042 000)	-
<u>TOTAL</u>	<u>(903 901)</u>	<u>36 881</u>

* La constatation de la reprise sur provisions sur les titres SOCOGES est justifiée par un projet de restructuration, entamé en 2018, qui a abouti à la modification de l'objet social de la société d'une société de distribution à un prestataire logistique. La performance réalisée courant le premier semestre par la SOCOGES, les données prévisionnelles futures et le « coup d'accordéon » réalisé au mois de janvier 2019, justifient la constatation de la reprise sur provisions pour un montant de 1 042 000 dinars.

(R-6)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2019 à **315 352** dinars contre **573 504** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	3 665	3 061
- Services bancaires et assimilés-Commissions	1 186	1 930
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	100 000	140 000
- Publicité	33 859	36 127

- Location	57 583	55 991
- Réception	28 197	23 783
- Entretien et réparation	-	6 421
- TFP	18 861	28 577
- FOPROLOS	12 431	14 288
- TCL-TIB	4 978	52 941
- Droits d'enregistrement et de timbre	3 698	2 614
- Taxes sur véhicules	480	480
- Redevance logiciel	30 449	47 625
- Jetons de présence	85 000	85 000
- Voyages et déplacement (*)	209 549	119 522
- Prime d'assurance	2 180	2 887
- Charges diverses ordinaires	95 392	59 500
- Transfert charge-Autre charges (*)	(372 156)	(107 243)
	<u>TOTAL</u>	<u>315 352</u>
		<u>573 504</u>

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de comparaison

(R-7)-Produits des placements :

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2019 à **1 163 206** dinars contre **1 032 100** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Intérêts/ Placements	1 097 994	712 290
- Intérêts créditeurs	65 212	16 795
- Produits des autres immobilisations financières	-	303 015
	<u>TOTAL</u>	<u>1 032 100</u>
	<u>1 163 206</u>	<u>1 163 206</u>

(R-8)-Autres pertes ordinaires :

L'assemblée générale de la SOCOGES tenue le 30 novembre 2018, et afin d'apurer les pertes sociales antérieures a décidé un « coup d'accordéon ». Cette opération, effectuée courant le mois de Janvier 2019, a engendré, pour Délice Holding l'annulation de titres pour une valeur de 5 242 000 dinars.

VIII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie
(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2019</u>	<u>2018</u>	
- Clients et comptes rattachés	1 321 180	2 112 256	791 076
- Fournisseurs et comptes rattachés	9 755	51 928	(42 173)
- Autres actifs courants	8 690 483	4 429 267	(4 261 216)
- Autres passifs courants	1 076 591	2 172 926	(1 096 335)
- Réduction de capital SOCOGES	5 242 000	-	5 242 000
- Autres éléments sans impact sur le résultat	-	(600 000)	600 000

IX. Notes sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers de la société sont arrêtés par le conseil d'administration tenu en date du 27 Avril 2020. Suite à la propagation de l'épidémie COVID-19, l'OMS l'a considéré comme pandémie au 11 mars 2020. Le gouvernement avait décidé un confinement total à partir du 22 Mars et un déconfinement ciblé à partir du 4 mai. Opérant dans le secteur de l'agro-alimentaire, le groupe a continué à travailler durant la période de confinement.

Conscient des effets de la pandémie sur le comportement du consommateur, mais aussi sur les réseaux de distribution et d'approvisionnement, le groupe, pour une gouvernance efficace, a mis en place, dès les premiers jours, un comité de suivi et de pilotage de la gestion de la crise.

Les décisions prises ont permis d'assurer la production habituelle et la satisfaction des besoins de marché. Le télétravail, la digitalisation, l'infrastructure et la forte implication du personnel ont contribué à assurer cette continuité. Le dispositif de risque management qui existe d'ores et déjà dans le groupe à travers l'élaboration de cartographies des risques, pouvant donner suite à des Plans de Continuité d'Activité, a permis de faire face à cet imprévu.

Ci-après les principales mesures entreprises afin de faire face à cette crise :

- Perturbation de l'approvisionnement en matières premières : Le Groupe, et afin de minimiser le risque associé aux interruptions au niveau de la chaîne d'approvisionnement a anticipé les commandes et a constitué des stocks stratégiques. Le recours aux fournisseurs locaux a été privilégié. En ce qui concerne le pôle lait, le groupe a apporté l'assistance nécessaire aux différents partenaires, en l'occurrence les centres de collecte, en veillant à la propreté des espaces et des outils de travail, en fournissant le matériel nécessaire et suffisant en matière de désinfection, à la prise de toutes les mesures préventives et effectives dictées par les autorités sanitaires. Cette assistance est également renforcée grâce au rôle joué, en partenariat avec l'institution Zitouna Tamkeen, dans le soutien financier aux éleveurs en cette période difficile.
- Baisse des ventes : Opérant dans le domaine de l'agroalimentaire et principalement dans des produits de première nécessité, les ventes restent à un niveau acceptable et une reprise est attendue avec le mois de Ramadan et le début de la saison estivale.
- Gestion de la trésorerie : Afin de faire face aux retombées éventuelles sur le plan financier, notamment liées aux retards d'obtention de la subvention d'exploitation octroyée en tant que complément de prix pour le produit subventionné, le comité a étudié le report des investissements de l'année dont le financement est effectué par des fonds propres. La trésorerie prévisionnelle tenant compte d'une

éventuelle détérioration du BFR permettra d'honorer les engagements du Groupe envers les partenaires notamment le secteur bancaire.

- Indisponibilité du personnel : Les autorités ont accordé au groupe les autorisations nécessaires afin de permettre au personnel de la production la présence sur les sites. Ceci a permis de maintenir le niveau de production habituel. Le recours au télétravail a été envisagé pour les autres membres du personnel.

Soucieux d'agir en tant qu'entreprise citoyenne, et dans le cadre de sa responsabilité sociétale, le groupe a contribué à l'effort national de lutte contre la propagation de l'épidémie en apportant des aides aux hôpitaux et des dons au fonds de lutte contre le Covid-19.

La Direction Groupe considère qu'une analyse approfondie permettra, lors de la préparation des états financiers intermédiaires du 30 juin 2020, d'estimer de manière plus précise les impacts financiers de la crise, en particulier sur les flux de production et trésorerie futurs du Groupe. La Direction Générale du groupe confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

En ce qui concerne la situation individuelle la société Délice Holding, et vu l'activité de cette dernière (Gestion des participations et assistance aux sociétés du groupe), la Direction estime que l'impact financier sera fonction du comportement des différentes filiales face à cette épidémie.

Ainsi, à l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

X. Engagements hors bilan

- Engagement donné à l'AMEN BANK

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « AMEN BANK » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 65.500 actions nouvellement émises par la société « la Centrale Laitière du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 111 dinars et souscrites et libérées par la société « AMEN BANK ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par « la Centrale Laitière du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

- Engagement donné à SICAR AMEN

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

XI. Autres notes

- Parties liées

Le conseil d'administration réuni le 18 Janvier 2019 a autorisé la société à souscrire à des billets de trésorerie rémunérés au taux de 9,25% l'an et qui ont été émis le 31/12/2018 par la Compagnie Fromagère pour un montant de trois Millions (3.000.000) Dinars et par la Centrale Laitière du Cap-Bon pour un montant de six Millions (6.000.000) Dinars. Le décompte des intérêts débutant le 01/01/2019, aucun produit n'a été constaté, à ce titre, durant l'exercice 2018.

Le total des encours a été payé en 2019. Les produits constatés s'élèvent à 139 521 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Les dites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2019, s'élèvent, en hors taxes, à 1 839 571 dinars répartis comme suit:

- 517 844 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 429 909 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 891 819 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Les dites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1er août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2019, s'élèvent, en hors taxes à 252.028 dinars, à hauteur de 187.036 pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 64.992 pour la « DELTA PLASTIC ».

L'AGO de la STIAL tenue le 24 Mai 2019 a décidé de distribuer des dividendes pour 35 487 500 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 15 263 082 dinars.

L'AGO de la Centrale Laitière du Cap-Bon tenue le 16 Mai 2019 a décidé de distribuer des dividendes pour 5 292 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 5 318 341 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 02 Avril 2019 a décidé de distribuer des dividendes pour 594 880 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 594 828 dinars.

L'AGO de la Société des boissons du Cap-Bon tenue le 06 Mai 2019 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 767 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 047 112 dinars.

DELICE HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 576 544 325 dinars, un bénéfice net de 19 050 226 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Immobilisations financières

➤ Risque identifié

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (**B-3**), les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2019 à 556 899 048 dinars et représente 97% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers (**IV**), la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu l'importance de la rubrique immobilisations financières et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, **arrêtés dans les conditions rappelées précédemment**, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note IX des états financiers « les événements postérieurs à la date de clôture » qui décrit les effets éventuels suite à la survenance de la crise liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes arrêtés le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, et les résultats de la société au titre de l'exercice 2020 et les exercices ultérieurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble

autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020.

S'agissant des événements survenus et relatifs à la pandémie COVID-19 et qui constituent des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des états financiers, la direction nous a affirmé qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir

FINOR

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUCHE

DELICE HOLDING SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

A-1 Le conseil d'administration réuni le 18 Janvier 2019 a autorisé à postériori votre société à souscrire à des billets de trésorerie émis sur le marché monétaire par la Compagnie Fromagère et par la Centrale Laitière du CAP-BON, détaillés comme suit :

- Un billet de trésorerie de 6.000.000 dinars émis par la « Centrale Laitière du CAP-BON », souscrit le 27 Décembre 2018 et échéant le 16 Décembre 2020 rémunéré à 9,25% l'an avec possibilité de rachat anticipé.

L'encours a été payé courant 2019. Les produits financiers constatés à ce titre, s'élève à 35 458 dinars.

- Un billet de trésorerie de 3.000.000 dinars émis par la « Compagnie Fromagère », souscrit le 27 Décembre 2018 et échéant le 16 Décembre 2020 rémunéré à 9,25% l'an avec possibilité de rachat anticipé.

L'encours a été payé courant 2019. Les produits financiers constatés à ce titre, s'élève à 104 063 dinars.

A-2 Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2019, s'élèvent, en hors taxes, à 1.839.571 dinars répartis comme suit:

- 517.843 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 429.909 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 891.819 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2019, s'élèvent, en hors taxes à 252.028 dinars, à hauteur de 187.036 pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 64.992 pour la « DELTA PLASTIC ».

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

B.1- Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2019.

B.2- Votre conseil réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la démission de Madame Nadia MEDDEB DJILANI en sa qualité de Directeur Général Adjoint et décide de la nommer en tant que Directeur Général de la société à partir du 11 décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

A ce titre, le même conseil décide de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel brut de 88 901 dinars.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2019 est de 415 354 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 316 589 dinars dont bonus annuel estimé à 88 901 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 98 765 dinars.

B.3- Votre conseil d'administration réuni le 1er Juillet 2019 a renouvelé le mandat de Madame Cyrine MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint et a donné pouvoir au Président Directeur Général pour fixer ses émoluments.

Par ailleurs, et suite au changement du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général, le conseil d'administration du 11 Décembre 2019 a décidé le maintien de Madame Cyrine MEDDEB à son poste de Directeur Général Adjoint.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2019 est de 398 814 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 304 105 dinars dont bonus annuel estimé à 88 901 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 94 709 dinars.

B.4- Votre conseil d'administration réuni le 1er Juillet 2019 a renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint et a donné pouvoir au Président Directeur Général pour fixer ses émoluments.

Par ailleurs, et suite au changement du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général, le conseil d'administration du 11 Décembre 2019 a décidé le maintien de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB à son poste de Directeur Général Adjoint.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7.000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2019 est de 272 300 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 208 193 dinars dont bonus annuel estimé à 44 277 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 64 107 dinars.

B.5- Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2019 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Centrale Laitière du Cap-Bon	720 588	125 000
La Centrale Laitière du Nord	343 952	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	505 295	156 250
La Société des Boissons du Cap-Bon	617 016	109 375
La Compagnie Fromagère	303 654	-
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 049 465	303 949

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 572 830 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir

FINOR

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUCHE

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2019, **37,34%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est supérieure au ratio de 20% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs mobilières représentent, au 31 décembre 2019, **62,66%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les actions admises à la cote de la bourse des valeurs mobilières représentent, au 31 décembre 2019, **57,81%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **60%-80%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2019.
- Le titre **TGH** représente, au 31 décembre 2019, **15,65%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC
- Le prospectus d'émission du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** en vigueur au 31 décembre 2019, précise que seuls les titres ayant été introduits en bourse sur une période de cinq années civiles glissantes de la vie du FCP peuvent composer le portefeuille. Toutefois certains titres détenus par le **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** ne respectent pas cette condition. Ces titres sont
 - ❖ **TGH**
 - ❖ **SOTIPAPIER**
 - ❖ **CARTHAGE CEMENT**
 - ❖ **SAH**

Tunis, le 25 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Mohamed Mejdi JAZIRI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2019
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-19	31-déc.-18
<u>ACTIF</u>			
AC 1 Portefeuille titres		212 317,771	966 149,031
Actions & Droits Attachés	A.1	195 886,552	873 607,455
Titres OPCVM	A.2	16 431,219	92 541,576
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
AC 2 Placements Monétaires & Disponibilités		126 548,792	908 175,662
Placements Monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	A.3	126 548,792	908 175,662
AC 3 Créances d'Exploitations		0,000	0,000
AC 4 Autres Actifs		0,000	0,000
Total Actif		338 866,563	1 874 324,693

<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs Créditeurs	P.1	3 072,174	8 492,313
PA 2 Autres Créditeurs Divers	P.2	2 012,543	3 735,343
Total Passif		5 084,717	12 227,656

<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 Capital	CP.1	332 383,223	1 837 068,980
CP 2 Sommes Distribuables	CP.2	1 398,623	25 028,057
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		0,515	3,258
Sommes Distribuables de l'Exercice		1 398,108	25 024,799
Total Actif Net		333 781,846	1 862 097,037
Total Passif & Actif Net		338 866,563	1 874 324,693

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-19	31-déc.-18
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		10 185,396	44 262,760
Dividendes	R.1	10 185,396	44 262,760
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	5 561,193	21 374,141
Total Des Revenus des Placements		15 746,589	65 636,901
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(13 434,227)	(34 207,337)
Revenu Net des Placements		2 312,362	31 429,564
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	(3 529,082)	(6 323,920)
Résultat d'Exploitation		(1 216,720)	25 105,644
Régularisation du Résultat d'Exploitation		2 614,828	(80,845)
Sommes Distribuables de l'Exercice		1 398,108	25 024,799
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		(2 614,828)	80,845
Variation des Plus ou Moins Values Pot. Sur Titres		68 006,777	134 545,273
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres		18 480,944	132 245,001
Frais de Négociation des titres		(3 682,858)	(5 882,626)
Résultat Net De l'Exercice		81 588,143	286 013,292

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019
(exprimés en dinars)

	31-déc.-19	31-déc.-18
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	81 588,143	286 013,292
a - Résultat d'exploitation	(1 216,720)	25 105,644
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	68 006,777	134 545,273
c - Plus / moins-values réalisées sur cession de titres	18 480,944	132 245,001
c - Frais de négociation de titres	(3 682,858)	(5 882,626)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	25 026,962	40 199,707
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(1 584 876,372)	(710 207,615)
a - Souscriptions	254 471,669	642 731,212
Capital	188 200,000	515 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	66 492,217	128 377,245
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(220,636)	(1 246,191)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	0,088	0,158
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	(1 839 348,041)	(1 352 938,827)
Capital	(1 389 300,000)	(1 113 400,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(456 143,142)	(244 485,413)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	2 835,464	1 165,346
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(0,668)	(1,024)
Droits de sorties	3 260,305	3 782,264
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 528 315,191)	(464 394,030)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	1 862 097,037	2 326 491,067
b - en fin d'exercice	333 781,846	1 862 097,037
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	14 407	20 385
b - en fin d'exercice	2 396	14 407
VALEUR LIQUIDATIVE	139,307	129,249
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	9,13%	14,98%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution. Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. Il assure également la gestion administrative et comptable du Fonds, en remplacement de la BIATCAPITAL et ce, à compter du 02 Mai 2019. A cet effet, le gestionnaire dispose du logiciel MEGARA-Mutual-Fund.

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

La société **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** a décidé de :

- Proroger la durée de vie du fonds et de la porter de 10 ans à 20 ans, et de modifier les modalités de prélèvement de la commission de surperformance suite à la réunion de son conseil d'administration le 1^{er} Mars 2017 ;
- Modifier les orientations de placement du fonds suite à la réunion de son conseil d'administration le 04 Mai 2018 ;
- Modifier la composition du comité de gestion du fonds suite à la réunion de son conseil d'administration le 15 Avril 2019.

La société **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** a conclu des conventions avec de nouveaux intermédiaires en bourse chargés de l'exécution des ordres.

Le nouveau prospectus de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** mis à jour sous le numéro 09-680/A002 en date du 28 novembre 2019 ainsi que le règlement intérieur sont mis à la disposition du public auprès du gestionnaire de la société **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

L'entrée en vigueur du nouveau prospectus d'émission a été fixée pour le 10 avril 2020. De ce fait l'ancien prospectus d'émission reste applicable au 31 décembre 2019.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT

I. BILAN

A.1 Actions & Droits Attachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à **195 886,552 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2019	% ACTIF
ACTIONS		249 862,142	195 886,552	57,81%
SAH	2 250	24 827,048	26 658,000	7,87%
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	7 588	29 683,245	29 972,600	8,84%
CARTHAGE CEMENT	21 773	28 958,090	26 040,508	7,68%
SOTIPAPIER	3 810	13 998,040	26 548,080	7,83%
TAWASOL GP HOLDING	212 072	119 230,369	53 018,000	15,65%
UNIMED	3 532	33 165,350	33 649,364	9,93%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à **16 431,219 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2019	% ACTIF
Titres OPCVM		15 938,955	16 431,219	4,85%
SICAV TRESOR	159	15 938,955	16 431,219	4,85%

Les entrés en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2019 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	172 075,830
Titres OPCVM	0,000
Total	172 075,830

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2019 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins-Value Réalisée
Actions et Droits	919 231,342	935 659,050	153 916,670	137 488,962
Titres OPCVM	74 682,525	76 735,761	2 053,236	0,000
Total	993 913,867	1 012 394,811	155 969,906	137 488,962

A.3 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2019, **126 548,792 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Disponibilités en Banque	126 548,792	908 175,662
TOTAL	126 548,792	908 175,662

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2019. Elles sont de l'ordre de **3 072,174 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Gestionnaire	2 772,240	7 904,741
Dépositaire	299,934	587,572
TOTAL	3 072,174	8 492,313

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2019, **2 012,543 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
C M F	34,379	158,672
Autres Créditeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	1 978,164	3 576,671
TOTAL	2 012,543	3 735,343

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital social enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Capital au 01 janvier	1 440 700,000	2 038 500,000
Nombre de parts	14 407	20 385
Nombre de porteurs de parts	10	10
Souscriptions de l'exercice	188 200,000	515 600,000
Nombre de parts	1 882	5 156
Nombre de porteurs de parts entrants	1	2
Rachats de l'exercice	1 389 300,000	1 113 400,000
Nombre de parts	13 893	11 134
Nombre de porteurs de parts sortants	7	2
Montant en Nominal au 31 décembre	239 600,000	1 440 700,000
Nombre de parts	2 396	14 407
Nombre de porteurs de parts	4	10
Sommes Non Distribuables	92 783,223	396 368,980
Commissions de Rachat	3 260,305	3 782,264
Frais de négociation de titres	-3 682,858	-5 882,626
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	68 006,777	134 545,273
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	18 480,944	132 245,001
Sommes non distribuables antérieurs	396 368,980	247 787,236
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	66 492,217	128 377,245
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-456 143,142	-244 485,413
Capital au 31 décembre	332 383,223	1 837 068,980

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2019 **1.398,623 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,515	3,258
Résultat distribuable de l'exercice	-1 216,720	25 105,644
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	2 614,828	-80,845
TOTAL	1 398,623	25 028,057

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **10 185,396 dinars** au 31 décembre 2019.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Revenus des Actions	8 803,280	40 278,120
Revenus des Titres OPCVM	1 382,116	3 984,640
TOTAL	10 185,396	44 262,760

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **5 561,193 dinars** au 31 décembre 2019.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Revenu Certificat De Dépôt	0,000	8 831,505
Revenu Compte à Terme	0,000	30,247
Intérêts Comptes de dépôts	5 561,193	12 512,389
TOTAL	5 561,193	21 374,141

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2019 **13 434,227 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Rémunération Gestionnaire	12 158,257	31 673,449
Rémunération Dépositaire	1 275,970	2 533,888
TOTAL	13 434,227	34 207,337

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2019, **3 529,082 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Rémunération Commissaire Aux Comptes	1 978,164	3 576,670
Publicité et Publication	502,400	401,800
Impôts et Taxes	105,000	90,000
Redevance C M F	817,378	2 129,310
Services Bancaires & Assimilés	126,140	126,140
TOTAL	3 529,082	6 323,920

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc.- 2019	31-déc.- 2018	31-déc.- 2017	31-déc.- 2016	31-déc.- 2015
Revenus des Placements	6,572	4,556	4,808	4,105	3,176
Charges de gestion des placements	-5,607	-2,374	-2,224	-2,195	-1,519
Revenu Net des Placements	0,965	2,182	2,584	1,911	1,656
Autres Charges	-1,473	-0,439	-0,358	-0,329	-0,229
Résultat d'exploitation	-0,508	1,743	2,226	1,582	1,427
Régularisation du résultat d'exploitation	1,091	-0,006	-0,255	-0,338	-0,020
Sommes Distribuables de l'exercice	0,584	1,737	1,971	1,244	1,407
Variation des Plus/Moins-Value potentielles sur titres	28,383	9,339	-22,180	12,267	-3,494
Plus / Moins-Value Réalisées sur cession de titres	7,713	9,179	11,589	-4,797	2,131
Frais de Négociation de titres	-1,537	-0,408	-0,330	-0,417	-0,337
Plus ou Moins-Value sur titres et frais de négociation	34,560	18,110	-10,921	7,053	-1,700
Résultat Net de l'Exercice	34,052	19,852	-8,695	8,634	-0,273
Droits d'entrée et droits de sortie	1,361	0,263	0,159	0,253	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	35,921	18,372	-10,762	7,306	-1,700
Régularisation du résultat non distribuable	-24,708	-3,015	-0,921	1,277	0,724
Sommes non distribuables de l'exercice	11,212	15,357	-11,682	8,584	-0,976
Distribution des dividendes	1,737	1,972	1,244	1,407	1,446
Valeur liquidative	139,307	129,249	114,127	125,082	116,661

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-17	31-déc.16	31-déc.-15
Actif Net Moyen (ANM)	815 200,528	2 131 528,407	2 846 300,687	3 890 534,335	3 226 288,905
Charges de Gestion des placements / ANM	1,648%	1,605%	1,593%	1,591%	1,589%
Autres Charges / ANM	0,433%	0,297%	0,257%	0,238%	0,240%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	-0,149%	1,178%	1,594%	1,147%	1,492%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

Le gestionnaire assure également la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUCHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>2 252 022,057</u>	<u>2 878 688,929</u>
Obligations et valeurs assimilées		2 252 022,057	2 789 234,429
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	89 454,500
Placements monétaires et disponibilités		<u>541 224,315</u>	<u>386 896,556</u>
Placements monétaires	5	541 224,315	384 000,335
Disponibilités		-	2 896,221
Créances d'exploitation		<u>334,536</u>	<u>334,534</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>2 793 580,908</u></u>	<u><u>3 265 920,019</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	10 290,454	10 915,617
Autres créditeurs divers	7	615,564	2 940,830
TOTAL PASSIF		<u><u>10 906,018</u></u>	<u><u>13 856,447</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	2 682 971,390	3 134 224,734
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		18,200	23,238
Sommes distribuables de l'exercice		99 685,300	117 815,600
ACTIF NET		<u><u>2 782 674,890</u></u>	<u><u>3 252 063,572</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>2 793 580,908</u></u>	<u><u>3 265 920,019</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	9	130 594,863	173 019,400
Revenus des obligations et valeurs assimilées		130 594,863	173 019,400
Revenus des placements monétaires	10	8 823,253	4 989,278
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		139 418,116	178 008,678
Charges de gestion des placements	11	(28 529,364)	(38 450,784)
REVENU NET DES PLACEMENTS		110 888,752	139 557,894
Autres charges	12	(3 173,305)	(3 897,252)
RESULTAT D'EXPLOITATION		107 715,447	135 660,642
Régularisation du résultat d'exploitation		(8 030,147)	(17 845,042)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		99 685,300	117 815,600
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 030,147	17 845,042
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 631,665	1 330,360
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		5 548,400	8 828,657
		117 895,512	145 819,659

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	117 895,512	145 819,659
Résultat d'exploitation	107 715,447	135 660,642
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 631,665	1 330,360
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 548,400	8 828,657
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(114 228,971)	(119 837,970)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(473 055,223)	(898 180,872)
Souscriptions		
- Capital	1 054 395,950	2 060 284,719
- Régularisation des sommes non distribuables	1 789,732	2 334,081
- Régularisation des sommes distribuables	33 982,465	64 503,640
Rachats		
- Capital	(1 515 125,114)	(2 928 535,731)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 493,977)	(3 342,071)
- Régularisation des sommes distribuables	(45 604,279)	(93 425,510)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(469 388,682)	(872 199,183)
ACTIF NET		
En début de d'exercice	3 252 063,572	4 124 262,755
En fin d'exercice	2 782 674,890	3 252 063,572
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de d'exercice	30 626	39 135
En fin d'exercice	26 124	30 626
VALEUR LIQUIDATIVE	106,518	106,186
TAUX DE RENDEMENT	3,94%	3,93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGEMENT ». « MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE- TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019, à D : 2.252.022,057 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		2 157 682,550	2 252 022,057	80,93%
<u>Obligations de sociétés</u>		987 978,300	1 020 878,000	36,69%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	99 975,000	101 734,593	3,66%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	39 997,000	42 037,250	1,51%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	90 000,000	93 129,836	3,35%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	76 832,000	76 932,726	2,76%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	39 969,000	42 282,593	1,52%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	40 000,000	42 238,773	1,52%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	30 001,800	31 002,843	1,11%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	30 000,000	30 316,033	1,09%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	176 250,000	184 211,373	6,62%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	59 953,500	61 928,848	2,23%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	15 000,000	15 781,233	0,57%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	40 000,000	42 198,795	1,52%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	40 000,000	40 115,934	1,44%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	80 000,000	84 106,230	3,02%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	90 000,000	91 586,361	3,29%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	40 000,000	41 274,579	1,48%

<u>Emprunt National</u>		62 500,000	64 191,705	2,31%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	62 500,000	64 191,705	2,31%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 107 204,250	1 166 952,352	36,08%
BTA 5,5% 02-2020	300,000	289 010,000	311 483,130	11,19%
BTA 5,5% 10-2020	100,000	96 050,000	100 493,733	3,61%
BTA 5,6% 08-2022	250,000	238 244,250	250 839,830	9,01%
BTA 6% 04-2023	200,000	193 300,000	203 896,268	7,33%
BTA 6% 04-2024	100,000	96 400,000	101 786,355	3,66%
BTA 6,3% 10-2026	200,000	194 200,000	198 453,036	7,13%
Total		2 157 682,550	2 252 022,057	80,93%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		80,61%		

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	2 774 485,150	78 600,819	25 602,960	2 878 688,929	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(515 722,600)			(515 722,600)	(2,600)
Emprunt National 2014 Cat C	(12 500,000)			(12 500,000)	
Actions SICAV	(88 580,000)			(88 580,000)	5 551,000
* Variation des plus ou moins values latentes			4 631,665	4 631,665	
* Variations des intérêts courus		(14 495,937)		(14 495,937)	
Soldes au 31 décembre 2019	2 157 682,550	64 104,882	30 234,624	2 252 022,057	5 548,400

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 541. 224,315 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2019</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue	258 494,335	260 635,164	9,37%
AMEN BANK	258 494,335	260 635,164	9,37%
Compte à terme	280 000,000	280 589,151	10,08%
BNA 90J_24/01/2020 (au taux de 12%)	280 000,000	280 589,151	10,08%
Total général	538 494,335	541 224,315	19,45%
Pourcentage par rapport au total des Actifs	10,37%		

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 10.290,454 contre D : 10.915,617 au 31 décembre 2018 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Smart Asset Management	3 915,860	3 063,496
Maxula Bourse	3 915,860	3 063,497
Rémunération du dépositaire	2 458,734	4 788,624
Total	<u>10 290,454</u>	<u>10 915,617</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 615,564 contre D : 2.940,830 au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	1 804,159
Redevance du CMF	237,744	264,430
Retenue à la source sur commissions	357,000	851,421
Autres	20,820	20,820
Total	<u>615,564</u>	<u>2 940,830</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2018

Montant	3 134 224,734
Nombre de titres	30 626
Nombre d'actionnaires	85

Souscriptions réalisées

Montant	1 054 395,950
Nombre de titres émis	10 303
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachats effectués

Montant	(1 515 125,114)
Nombre de titres rachetés	(14 805)
Nombre d'actionnaires sortants	(12)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	5 548,400
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 631,665
Régularisation des sommes non distribuables	(704,245)

Capital au 31-12-2019

Montant	2 682 971,390
Nombre de titres	26 124
Nombre d'actionnaires	79

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2019 D : 130.594,863 contre D : 173.019,400 à la même date de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Année 2019	Année 2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	73 027,268	110 422,035
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	57 567,595	62 597,365
TOTAL	130 594,863	173 019,400

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 8.823,253, contre D : 4.989,278 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des dépôts à vue	5 677,338	4 989,278
Intérêts des certificats de dépôt	2 556,764	-
Intérêts des comptes à terme	589,151	-
TOTAL	8 823,253	4 989,278

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 21.336,854, contre D : 38.450,784 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Commission de gestion	10 668,427	13 454,031
Commission de distribution	10 668,427	13 116,753
Commission de dépôt	7 192,510	11 880,000
Total	28 529,364	38 450,784

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 3.173,305, contre D : 3.897,252 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Redevance du CMF	2 988,377	3 727,957
Commissions bancaires	184,928	169,295
Total	3 173,305	3 897,252

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	5,337	5,812	6,346	5,874	4,711
Charges de gestion des placements	(1,092)	(1,255)	(1,211)	(1,095)	(0,896)
Revenus net des placements	4,245	4,557	5,135	4,779	3,815
Autres charges	(0,121)	(0,127)	(0,143)	(0,135)	(0,111)
Contribution conjoncturelle	-	-	(0,634)	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4,123	4,430	4,358	4,644	3,704
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,307)	(0,583)	(1,013)	(0,955)	(0,128)
Sommes distribuables de l'exercice	3,816	3,847	3,345	3,689	3,576
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,177	0,043	0,164	0,103	0,057
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,212	0,288	0,031	0,431	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,390	0,332	0,195	0,533	0,101
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,513	4,761	4,553	5,177	3,805
Résultat non distribuables de l'exercice	0,390	0,332	0,195	0,533	0,101
Régularisation du résultat non distribuable	(0,027)	(0,033)	(0,046)	(0,122)	(0,003)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,363	0,299	0,149	0,412	0,098
Distribution de dividende	3,847	3,345	3,689	3,575	3,525
Valeur liquidative	106,518	106,186	105,386	105,580	105,054

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,03%	1,19%	1,15%	1,04%	0,85%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,12%	0,14%	0,13%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,59%	3,64%	3,17%	3,50%	3,41%

13.2. rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «Maxula Investissement SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 2.793.581, un actif net de D : 2.782.675 et un bénéfice de D : 117.896.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 80,61% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 19,37% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 29 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	88 913 816	128 864 531
Obligations et valeurs assimilées		83 784 855	121 688 830
Titres OPCVM		5 128 961	7 175 701
Placements monétaires et disponibilités		9 467 384	54 796 377
Placements monétaires	5	2 463 243	48 375 471
Disponibilités		7 004 141	6 420 906
Créances d'exploitation	6	444 224	582 822
TOTAL ACTIF		98 825 424	184 243 730
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	6 007 397
Opérateurs créditeurs	7	259 314	459 559
Autres créditeurs divers	8	9 354	16 865
TOTAL PASSIF		268 668	6 483 821
ACTIF NET			
Capital	9	94 534 142	170 575 304
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		27	803
Sommes distribuables de l'exercice		4 022 587	7 183 802
ACTIF NET		98 556 756	177 759 909
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		98 825 424	184 243 730

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	6 189 335	7 694 914
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 980 486	7 449 381
Revenus des titres OPCVM		208 849	245 533
Revenus des placements monétaires	11	961 749	3 191 361
Revenus des prises en pension	12	27 505	27 449
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 178 589	10 913 724
Intérêts des mises en pensions		(2 667)	(6 668)
Charges de gestion des placements	13	(1 256 904)	(1 926 502)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 919 018	8 980 554
Autres charges	14	(141 784)	(216 654)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 777 234	8 763 900
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 754 647)	(1 580 098)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 022 587	7 183 802
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 754 647	1 580 098
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		352 051	(23 461)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(138 274)	127 220
RESULTAT DE L'EXERCICE		5 991 011	8 867 659

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 991 011	8 867 659
Résultat d'exploitation	5 777 234	8 763 900
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	352 051	(23 461)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(138 274)	127 220
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(4 313 026)	(6 765 825)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(80 881 138)	(44 871 168)
Souscriptions		
- Capital	270 563 548	329 782 210
- Régularisation des sommes non distribuables	154 322	78 583
- Régularisation des sommes distribuables	9 751 211	11 434 797
Rachats		
- Capital	(346 762 871)	(372 127 631)
- Régularisation des sommes non distribuables	(209 938)	(100 964)
- Régularisation des sommes distribuables	(14 377 410)	(13 938 163)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(79 203 153)	(42 769 334)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	177 759 909	220 529 243
En fin de l'exercice	98 556 756	177 759 909
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	1 680 991	2 098 497
En fin de l'exercice	930 059	1 680 991
VALEUR LIQUIDATIVE	105,968	105,747
TAUX DE RENDEMENT	4,25%	4,11%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 88.913.816 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		80 976 268	83 784 855	85,01%
Obligation de sociétés		45 315 898	46 823 563	47,51%
AB SUB 2008-01 A	20 000	533 200	550 287	0,56%
AB SUB 2008-01 A	15 000	399 900	412 715	0,42%
AB SUB 2008-01 B	20 000	900 000	931 070	0,94%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	333 090	336 785	0,34%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	999 445	1 017 034	1,03%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	3 198 499	3 273 056	3,32%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	399 812	409 132	0,42%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	500 000	506 460	0,51%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	500 000	509 340	0,52%
AB SUB 2012 TF 6.25%	3 500	105 000	106 520	0,11%
AB SUB 2012 TF 6.25%	8 500	255 000	258 867	0,26%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	2 000	60 000	61 288	0,06%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	400 000	419 840	0,43%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	400 000	419 840	0,43%
AB SUB 2014 7.35% A	10 000	200 000	209 920	0,21%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	800 000	805 310	0,82%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	400 000	402 656	0,41%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	400 000	402 656	0,41%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	300 000	311 936	0,32%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	299 996	311 932	0,32%
ATB 2007/1	30 000	1 560 000	1 634 014	1,66%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	750 000	782 854	0,79%
ATB SUB 2009 B1	5 000	250 000	257 060	0,26%
ATB SUB 2009 B2	10 000	666 575	686 052	0,70%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	5 000	500 000	531 544	0,54%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	200 000	207 552	0,21%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	200 000	207 552	0,21%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	40 000	41 510	0,04%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	400 000	402 960	0,41%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	100 000	100 740	0,10%

ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	100 000	100 740	0,10%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	200 000	207 292	0,21%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	200 000	207 292	0,21%
ATL 2015/1 TF 7.65%	5 000	100 000	102 876	0,10%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	200 000	210 192	0,21%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	200 000	210 192	0,21%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	400 000	421 064	0,43%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	400 000	421 064	0,43%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	300 000	314 456	0,32%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	150 000	157 228	0,16%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	500 000	524 892	0,53%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	250 000	262 446	0,27%
ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	400 000	420 400	0,43%
ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	500 000	526 500	0,53%
ATL SUB 2017 TF 7.9%	15 000	1 500 000	1 519 944	1,54%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	140 000	144 738	0,15%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	100 000	100 102	0,10%
ATTIJ LEAS 2015-2 A 7.7%	2 000	40 000	40 046	0,04%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	100 000	102 640	0,10%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	200 000	205 454	0,21%
ATTIJ BANK SUB 2015 A 7.4%	4 000	80 000	80 816	0,08%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	7 000	420 000	434 605	0,44%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	20 000	1 200 000	1 241 728	1,26%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	28 400	29 189	0,03%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	142 056	146 016	0,15%
BH SUB 2016/1 TF 7.4%	15 000	600 000	623 292	0,63%
BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 044 768	1,06%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	1 200 000	1 242 704	1,26%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	100 000	101 208	0,10%
BTE 2010 CA TV TMM+0.7%	2 000	20 000	20 394	0,02%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	907 500	919 829	0,93%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	390 000	407 414	0,41%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 300 000	1 358 048	1,38%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	325 000	339 512	0,34%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	100 000	100 412	0,10%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	50 000	50 206	0,05%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	50 000	50 206	0,05%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	100 000	103 344	0,10%
CIL 2015/2 TF 7.65%	4 000	80 000	80 842	0,08%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	280 000	290 556	0,29%

CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	240 000	252 624	0,26%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	180 000	189 468	0,19%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	180 000	185 638	0,19%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	800 000	839 568	0,85%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	200 000	202 148	0,21%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	600 000	606 444	0,62%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	6 000	6 253	0,01%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	50 000	52 796	0,05%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	300 000	308 780	0,31%
HL 2017-2 7.85% B TF	5 000	500 000	515 012	0,52%
HL 2017-2 7.85% B TF	15 000	1 500 000	1 545 036	1,57%
HL 2017-2 7.85% B TF	7 000	700 000	721 017	0,73%
HL 2017-2 7.85% B TF	1 500	150 000	154 632	0,16%
HL 2017-3 8% A TF	2 500	200 000	211 924	0,22%
HL 2017-3 8% A TF	326	25 558	27 235	0,03%
HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	250 000	265 370	0,27%
HL SUB 2015/1 CAT A 7.72%	2 500	50 000	50 312	0,05%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	150 000	150 960	0,15%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	800 000	818 528	0,83%
MODERN LEASING 2012 TF 6.5%	5 000	100 000	104 516	0,11%
STB 2008/2	40 000	1 500 000	1 567 744	1,59%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	250 000	263 244	0,27%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	120 000	121 718	0,12%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	80 000	81 146	0,08%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	400 000	421 984	0,43%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	600 000	623 784	0,63%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	200 000	209 936	0,21%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	400 000	420 532	0,43%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	150 000	157 624	0,16%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	250 000	263 126	0,27%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	900 000	915 912	0,93%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	107 067	112 335	0,11%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	1 213 800	1 284 670	1,30%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	40 000	42 025	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	200 000	210 124	0,21%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	200 000	210 124	0,21%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	120 000	128 381	0,13%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	10 000	800 000	805 176	0,82%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	5 000	400 000	402 588	0,41%
Emprunts national		625 000	641 912	0,65%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	625 000	641 912	0,651%

Bons du trésor assimilables		35 035 370	36 319 380	36,85%
BTA 6.90% 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 717 549	5,801%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	20 919	19 920 483	21 040 150	21,348%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	2 200	2 165 900	2 202 295	2,235%
BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	2 010 180	2,040%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	4 937 136	5,009%
BTA 5.5% 02/2020 (7 ANS)	397	396 206	412 070	0,418%
Titres OPCVM		4 944 316	5 128 961	5,20%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	2 082 662	2,113%
FINA O SICAV	489	50 051	53 450	0,054%
GO SICAV	2 923	300 087	329 960	0,335%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	5 190	534 585	552 735	0,561%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	145 121	0,147%
SANADET SICAV	1 297	142 315	142 274	0,144%
UGFS BONDS FUNDS	165 105	1 708 519	1 822 759	1,849%
TOTAL		85 920 584	88 913 816	90,22%
Pourcentage par rapport au total actifs				89,97%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	124 898 126	3 712 343	254 062	128 864 531	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	3 735 753			3 735 753	
Bons du trésor assimilables	3 639 866			3 639 866	
Titres OPCVM	7 621 387			7 621 387	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(33 652 409)			(33 652 409)	15 665
Emprunt national	(409 618)			(409 618)	
Bons du trésor assimilables	(10 161 710)			(10 161 710)	(184 370)
Titres OPCVM	(9 750 811)			(9 750 811)	30 431
* Variations des plus ou moins values latentes					
Bons du trésor assimilables			269 367	269 367	
Titres OPCVM			82 684	82 684	
* Variations des intérêts courus		(1 325 224)		(1 325 224)	
Soldes au 31 décembre 2019	85 920 584	2 387 119	606 113	88 913 816	(138 274)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 2.463.243 se détaillant comme suit :

		Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>		2 293 239	2 463 243	2,50%
Certificat de dépôt BH BANK au 05/03/2020 (au taux de 11,53%)	pour 360 jours	2 293 239	2 463 243	2,50%
TOTAL		2 293 239	2 463 243	2,50%
Pourcentage par rapport au total des actifs				2,49%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 444.224, contre un solde de D : 582.822, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	5 336	17 871
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	13 200	6 552
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	220 162	552 873
Obligations SERVICOM 2016 (*)	200 000	-
Autres débiteurs	5 526	5 526
Total	444 224	582 822

(*)

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». Elle a aussi procédé à la suspension de la constatation des intérêts.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV n'a pas constaté une dépréciation sur les échéances impayées en principal.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 259.314, contre D : 459.559, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	259 314	459 559
Total	259 314	459 559

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 9.354, contre D : 16.865, au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	9 354	16 865
Total	9 354	16 865

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital courant l'exercice 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	170 575 304
Nombre de titres	1 680 991
Nombre d'actionnaires	2 535

Souscriptions réalisées

Montant	270 563 548
Nombre de titres émis	2 666 360
Nombre d'actionnaires nouveaux	189

Rachats effectués

Montant	(346 762 871)
Nombre de titres rachetés	(3 417 292)
Nombre d'actionnaires sortants	(625)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	352 051
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(138 274)
Régularisation des sommes non distribuables	(55 616)

Capital au 31-12-2019

Montant	94 534 142
Nombre de titres	930 059
Nombre d'actionnaires	2 099

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 6.189.335 contre D : 7.694.914 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
<u>Revenus des obligations</u>	<u>4 214 797</u>	<u>4 800 120</u>
- Intérêts	4 214 797	4 800 120
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 765 689</u>	<u>2 649 261</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 765 689	2 649 261
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>208 849</u>	<u>245 533</u>
- Dividendes	208 849	245 533
TOTAL	6 189 335	7 694 914

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 961.749 contre D : 3.191.361 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des billets de trésorerie	14 922	14 106
Intérêts des comptes à terme	670 127	2 247 634
Intérêts des dépôts à vue	74 761	81 734
Intérêts des certificats de dépôt	201 939	847 887
TOTAL	961 749	3 191 361

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 27.505, contre D : 27.449 au 31 décembre 2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 1.256.904, contre D : 1.926.502 au 31 décembre 2018, et se détaille ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Rémunération de gestionnaire	1 256 904	1 926 502
TOTAL	1 256 904	1 926 502

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2019 à D : 141.784 contre D : 216.654 au 31 décembre 2018, et se détaillent ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Redevance du CMF	140 829	215 855
Services bancaires et assimilés	955	799
TOTAL	141 784	216 654

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	7,718	6,492	5,077	5,111	5,505
Charges de gestion des placements	(1,351)	(1,146)	(0,942)	(0,971)	(0,974)
Intérêts des mises en pensions	(0,003)	(0,004)	-	-	-
Revenus net des placements	6,364	5,342	4,135	4,140	4,531
Autres charges	(0,152)	(0,129)	(0,107)	(0,112)	(0,110)
Contribution conjoncturelle	-	-	(0,304)	-	-
Résultat d'exploitation (1)	6,212	5,214	3,723	4,029	4,420
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,887)	(0,940)	(0,059)	(0,181)	(0,225)
Sommes distribuables de l'exercice	4,325	4,274	3,664	3,848	4,196
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,379	(0,014)	0,049	0,041	0,015
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,149)	0,076	0,019	0,019	(0,193)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,230	0,062	0,068	0,060	(0,178)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,442	5,275	3,792	4,088	4,242
Résultat non distribuable de l'exercice	0,230	0,062	0,068	0,060	(0,178)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,060)	(0,013)	0,001	(0,001)	0,022
Sommes non distribuables de l'exercice	0,170	0,048	0,069	0,059	(0,156)
Distribution de dividendes	4,274	3,664	3,848	4,195	4,197
Valeur liquidative	105,968	105,747	105,089	105,204	105,492
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,28%	1,09%	0,90%	0,92%	0,92%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,12%	0,10%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,09%	4,05%	3,48%	3,65%	3,97%

15.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB Tunisia assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 98.825.424, un actif net de D : 98.556.756 et un bénéfice de D : 5.991.011.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 89,97% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 9,58% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,20% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de l'exercice 11,83% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières.

La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. La société a suspendu la constatation des intérêts néanmoins, elle n'a constaté aucune dépréciation du principal.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 28 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY SICAV PLUS

FIDELITY SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>25 910 552</u>	<u>956 527</u>
Obligations et valeurs assimilées		23 118 796	100 098
Titres OPCVM		2 791 756	856 429
Placements monétaires et disponibilités		<u>46 043 268</u>	<u>2 048 317</u>
Placements monétaires	5	45 760 038	1 993 019
Disponibilités		283 230	55 298
Créances d'exploitation	6	<u>2 795 965</u>	<u>80</u>
TOTAL ACTIF		<u>74 749 785</u>	<u>3 004 924</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	161 799	5 636
Autres créditeurs divers	8	6 162	262
TOTAL PASSIF		<u>167 961</u>	<u>5 898</u>
ACTIF NET			
Capital	9	69 463 233	2 967 051
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		5 118 591	31 975
ACTIF NET		<u>74 581 824</u>	<u>2 999 026</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>74 749 785</u>	<u>3 004 924</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	10	539 076	98
Revenus des obligations et valeurs assimilées		511 723	98
Revenus des titres OPCVM		27 353	-
Revenus des placements monétaires	11	2 929 636	28 898
Revenus des prises en pension	12	198 372	1 932
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 667 084	30 928
Charges de gestion des placements	13	(423 721)	(5 636)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 243 363	25 292
Autres charges	14	(53 008)	(793)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 190 355	24 499
Régularisation du résultat d'exploitation		1 928 236	7 476
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 118 591	31 975
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 928 236)	(7 476)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 789	3 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		68 636	709
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 266 780	28 628

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 266 780	28 628
Résultat d'exploitation	3 190 355	24 499
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 789	3 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	68 636	709
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	68 316 018	1 970 398
Souscriptions		
- Capital	118 379 057	4 754 100
- Régularisation des sommes non distribuables	1 363 758	341
- Régularisation des sommes distribuables	4 687 058	15 187
Rachats		
- Capital	(52 735 349)	(2 791 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(619 684)	(419)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 758 822)	(7 711)
VARIATION DE L'ACTIF NET	71 582 798	1 999 026
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 999 026	1 000 000
En fin de l'exercice	74 581 824	2 999 026
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	29 630	10 000
En fin de l'exercice	685 169	29 630
VALEUR LIQUIDATIVE	108,852	101,216
TAUX DE RENDEMENT	7,54%	1,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999. Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 27 septembre 2018 au 31 décembre 2018.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 25.910.552 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		22 152 998	23 118 796	31,00%
Obligation de sociétés		22 152 998	23 118 796	31,00%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	999 000	1 017 305	1,36%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	46 000	1 380 000	1 409 631	1,89%
ATB 2007/1	20 000	1 040 000	1 089 407	1,46%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	15 000	1 500 000	1 593 822	2,14%
ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	1 500 000	1 509 889	2,02%
BH SUB 2018-1 CA TMM+2%	10 000	800 000	843 937	1,13%
BH SUB 2019-1 C A TF 10%	15 000	1 500 000	1 593 771	2,14%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	21 000	1 679 998	1 732 913	2,32%
STB 2008/1	50 000	2 800 000	2 940 165	3,94%
STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	1 500 000	1 511 902	2,03%
WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	270 000	270 060	0,36%
HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5%	9 500	950 000	1 024 230	1,37%

HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	550 000	591 668	0,79%
HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	15 000	1 500 000	1 614 953	2,17%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	14 800	1 184 000	1 240 516	1,66%
HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	1 000 000	1 041 434	1,40%
TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	2 000 000	2 093 193	2,81%
Titres OPCVM		2 780 547	2 791 756	3,74%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	26 350	2 780 547	2 791 756	3,74%
TOTAL		24 933 545	25 910 552	34,74%
Pourcentage par rapport au total actifs				34,66%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	953 010	98	3 420	956 527	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	22 337 998			22 337 998	
Titres OPCVM	28 719 546			28 719 546	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Cession Titres OPCVM	(26 792 009)			(26 792 009)	68 636
Annuités obligations de sociétés	(285 000)			(285 000)	
* Variations des plus ou moins values latentes					
Titres OPCVM			7 789	7 789	
* Variations des intérêts courus					
		965 700		965 700	
Soldes au 31 décembre 2019	24 933 545	965 798	11 209	25 910 552	68 636

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 45.760.038 se détaillant comme suit :

	<u>Période</u>	<u>Garant</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>%</u> <u>Actif net</u>
Billets de trésorerie avalisés			1 488 560	1 491 589	2,00%
BT AURES au 23/01/2020 (au taux de 11,55%)	30 jours	Amen Bank	1 488 560	1 491 589	2,00%

Certificats de dépôt		16 155 738	16 869 531	22,62%
Certificat de dépôt AB au 04/03/2020 (au taux de 10,75%)	366 jours	1 842 362	1 972 866	2,65%
Certificat de dépôt UIB au 29/01/2020 (au taux de 10,78%)	310 jours	1 398 069	1 490 793	2,00%
Certificat de dépôt BH au 08/02/2021 (au taux variable TMM+4,25%)	731 jours	3 000 000	3 247 051	4,35%
Certificat de dépôt ATB au 04/03/2020 (au taux de 11,33%)	190 jours	1 909 723	1 970 066	2,64%
Certificat de dépôt ATB au 13/03/2020 (au taux de 11,33%)	190 jours	1 909 723	1 965 790	2,64%
Certificat de dépôt TSB au 04/03/2020 (au taux de 11,83%)	190 jours	1 905 973	1 968 823	2,64%
Certificat de dépôt BNA au 01/04/2020 (au taux de 11,9%)	190 jours	1 905 448	1 954 715	2,62%
Certificat de dépôt AB au 12/12/2020 (au taux de 12%)	360 jours	457 143	457 738	0,61%
Certificat de dépôt BNA au 26/11/2020 (au taux de 12,1%)	360 jours	1 827 297	1 841 689	2,47%
Comptes à terme		26 700 000	27 398 918	36,74%
Placement BH au 08/01/2020 (au taux variable TMM+ 4,25%)	6 mois	3 000 000	3 140 591	4,21%
Placement AB au 27/01/2020 (au taux fixe 11,2%)	5 mois	2 000 000	2 060 879	2,76%
Placement AB au 28/01/2020 (au taux fixe 11,2%)	5 mois	1 000 000	1 030 194	1,38%
Placement AB au 05/02/2020 (au taux fixe 11,2%)	160 jours	1 500 000	1 546 027	2,07%
Placement AB au 06/02/2020 (au taux fixe 11,2%)	5 mois	300 000	308 395	0,41%
Placement AB au 11/02/2020 (au taux fixe 10,9%)	12 mois	2 300 000	2 478 031	3,32%
Placement AB au 12/02/2020 (au taux fixe 11,2%)	160 jours	3 100 000	3 189 796	4,28%
Placement TSB au 04/03/2020 (au taux fixe 11,83%)	190 jours	2 000 000	2 065 679	2,77%
Placement AB au 18/11/2020 (au taux fixe 11,56%)	350 jours	900 000	906 362	1,22%
Placement AB au 01/01/2020 (au taux fixe 10,82%)	3 mois	1 000 000	1 021 344	1,37%
Placement AB au 02/03/2020 (au taux fixe 11,56%)	3 mois	400 000	402 929	0,54%
Placement AB au 26/11/2020 (au taux fixe 11,55%)	350 jours	1 500 000	1 507 574	2,02%
Placement AB au 09/12/2020 (au taux fixe 11,7%)	350 jours	300 000	300 537	0,40%
Placement AB au 18/12/2020 (au taux fixe 11,7%)	360 jours	1 000 000	1 002 046	1,34%
Placement AB au 22/12/2020 (au taux fixe 11,7%)	360 jours	2 000 000	2 002 046	2,68%
Placement ATB au 20/02/2020 (au taux fixe 11,31%)	3 mois	500 000	504 958	0,68%
Placement AB au 27/02/2020 (au taux fixe 11,56%)	3 mois	3 300 000	3 327 592	4,46%
Placement AB au 05/03/2020 (au taux fixe 11,55%)	3 mois	600 000	603 938	0,81%
TOTAL		44 344 298	45 760 038	61,36%
Pourcentage par rapport au total des actifs				61,22%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 2.795.965, contre un solde de D : 80, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	134 149	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	1 200	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	2 660 616	-
Autres débiteurs	-	80
Total	<u>2 795 965</u>	<u>80</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 161.799, contre un solde de D : 5.636, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	161 799	5 636
Total	<u>161 799</u>	<u>5 636</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 6.162, contre un solde de D : 262, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	6 162	262
Total	<u>6 162</u>	<u>262</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital courant l'exercice 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	2 967 051
Nombre de titres	29 630
Nombre d'actionnaires	60

Souscriptions réalisées

Montant	118 379 057
Nombre de titres émis	1 182 171
Nombre d'actionnaires nouveaux	472

Rachats effectués

Montant	(52 735 349)
Nombre de titres rachetés	(526 632)
Nombre d'actionnaires sortants	(20)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 789
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	68 636
Régularisation des sommes non distribuables	36 654
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL (A)	31 975
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	707 420

Capital au 31-12-2019

Montant	69 463 233
Nombre de titres	685 169
Nombre d'actionnaires	512

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2019

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 539.079, contre D : 98 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
<u>Revenus des obligations</u>	<u>511 723</u>	<u>98</u>
- Intérêts	511 723	98
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>27 353</u>	-
- Dividendes	27 353	-
TOTAL	539 076	98

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 2.929.636, contre D : 28.898 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des billets de trésorerie	3 029	-
Intérêts des comptes à terme	1 764 903	12 828
Intérêts des dépôts à vue	7 300	313
Intérêts des certificats de dépôt	1 154 404	15 757
TOTAL	2 929 636	28 898

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 198.372, contre D : 1.932 au 31 décembre 2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 423.721, contre D : 5.636 au 31 décembre 2018, et se détaille ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Rémunération de gestionnaire	423 721	5 636
TOTAL	423 721	5 636

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2019 à D : 53.008, contre D : 793 au 31 décembre 2018, et se détaillent ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Redevance du CMF	44 508	592
Services bancaires et assimilés	8 500	201
TOTAL	53 008	793

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	5,352	1,044
Charges de gestion des placements	(0,618)	(0,190)
Revenus net des placements	4,734	0,854
Autres charges	(0,077)	(0,027)
Résultat d'exploitation (1)	4,656	0,827
Régularisation du résultat d'exploitation	2,814	0,252
Sommes distribuables de l'exercice	7,471	1,079

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,011	0,115
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,100	0,024
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,112	0,139
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,768	0,966
Résultat non distribuable de l'exercice	0,112	0,139
Régularisation du résultat non distribuable	0,053	(0,003)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,165	0,137
Valeur liquidative	108,852	101,216
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,59%	0,19%
Autres charges / actif net moyen	0,07%	0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	7,11%	1,07%

Note 15.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY SICAV PLUS», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 74.749.785, un actif net de D : 74.581.824 et un bénéfice de D : 3.266.780.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice 34,66% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 61,60% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les disponibilités et les comptes à terme représentent au 31 Décembre 2019, 37,03% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 29 avril 2020 :

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUCHE.

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		5 121 340	4 914 908
-Amortissements Immobilisations incorporelles		(4 623 618)	(4 080 187)
	(1)	497 722	834 721
Immobilisations corporelles		592 304 987	508 023 749
-Amortissements immobilisations corporelles		(285 155 628)	(250 290 457)
	(2)	307 149 359	257 733 292
Immobilisations financières		3 710 640	3 410 269
-Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(29 492)	(202 538)
	(3)	3 681 148	3 207 731
Autres actifs non courants	(4)	2 102 116	1 559 452
Actifs d'impôts différés	(5)	5 313 753	4 817 678
Total des actifs non courants		318 744 099	268 152 874
Actifs courants			
Stocks		134 275 761	105 922 277
- Provisions pour dépréciation des stocks		(11 628 264)	(7 556 161)
	(6)	122 647 497	98 366 116
Clients et comptes rattachés		30 776 033	32 252 305
-Provisions dépréciation des clients		(4 050 273)	(2 999 360)
	(7)	26 725 760	29 252 945
Autres actifs courants		102 149 228	63 567 690
-Provisions dépréciation des autres actifs courants		(2 267 735)	(1 619 302)
	(8)	99 881 493	61 948 388
Placements et autres actifs financiers	(9)	10 221 669	37 211 858
Liquidités et équivalents de liquidités	(10)	62 697 550	32 014 544
Total des actifs courants		322 173 968	258 793 851
Total Actifs		640 918 067	526 946 725

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Capitaux propres et passifs			
Capital social		549 072 620	549 072 620
Réserves de restructuration		(472 190 804)	(472 190 804)
Réserves consolidés		80 884 039	64 324 957
Total Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice		157 765 855	141 206 773
Résultat de l'exercice		46 529 346	30 891 570
Total Capitaux propres consolidés		204 295 201	172 098 343
Intérêts des minoritaires		6 700 063	10 194 337
Total Capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires (11)		210 995 264	182 292 680
Passifs non courants			
Emprunts	(12)	148 009 232	112 299 434
Provisions pour risques et charges	(13)	19 918 024	17 024 554
Passifs d'impôts différés	(14)	2 488 418	1 292 223
Total des passifs non courants		170 415 674	130 616 211
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(15)	112 273 321	105 514 264
Autres passifs courants	(16)	43 251 113	43 061 051
Concours bancaires et autres passifs financiers	(10)	103 982 695	65 462 519
Total des passifs courants		259 507 129	214 037 834
Total passifs		429 922 803	344 654 045
Total Capitaux propres et passifs		640 918 067	526 946 725

Groupe DELICE
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2019	2018
Revenus	(17)	965 360 619	844 483 415
Autres produits d'exploitation	(18)	13 398 489	7 296 451
Total produits d'exploitation		978 759 109	851 779 866
Variation des stocks des produits finis et des encours		13 375 027	(1 070 419)
Achats consommés	(19)	(740 941 818)	(644 800 343)
Charges de personnel	(20)	(82 546 054)	(75 965 876)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(21)	(46 778 673)	(36 332 192)
Autres charges d'exploitation	(22)	(61 921 391)	(45 417 422)
Total des charges d'exploitation		(918 812 910)	(803 586 252)
Résultat d'exploitation		59 946 199	48 193 614
Charges financières nettes	(23)	(17 928 155)	(13 016 377)
Produits financiers	(24)	3 998 679	3 388 916
Autres gains ordinaires	(25)	6 422 108	324 183
Autres pertes ordinaires	(26)	(244 388)	(778 025)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		52 194 444	38 112 311
Impôts sur les bénéfices		(8 437 054)	(6 246 181)
Impôt différé		(320 033)	(1 590 526)
Contribution sociale de solidarité		(700 120)	(203 404)
Résultat des activités ordinaires après impôt		42 737 238	30 072 200
Eléments extraordinaires		273 984	(19 065)
Résultat Net de l'exercice		43 011 222	30 053 135
Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	(3 518 125)	(838 435)
Résultat net consolidé (part revenant au groupe)		46 529 346	30 891 570
Nombre moyen des actions		54 907 262	54 907 262
		0,847	0,563

Groupe DELICE
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2019	2018
Résultat net (Groupe)		46 529 346	30 891 570
<u>Ajustement pour :</u>			
*Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	(3 518 125)	(838 435)
*Amortissements, Provisions & Reprises de provisions	(21)	46 778 673	36 332 192
*Variation des :			
- Autres actifs et passifs non courants		(542 665)	764 755
- Stocks		(28 353 484)	(3 158 706)
- Créances clients		1 476 272	(12 375 561)
- Autres actifs		(38 581 538)	(17 167 650)
- Fournisseurs et autres dettes		6 759 057	6 735 365
- Autres passifs courants		190 062	(657 872)
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		13 891 115	(1 397 164)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		44 628 715	39128494
Variation de trésorerie provenant de l'acquisition et des cessions des immobilisations corp. & incorporelles		(86 323 079)	(70 095 658)
Variation de trésorerie provenant des immobilisations financières		(300 371)	287 857
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(86 623 450)	(69 807 801)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement		26 990 189	(10 500 000)
Encaissements suite à l'émission d'actions		49 254 020	10 500 000
Dividendes et autres distributions		(22 546 527)	(23802 004)
Variation de trésorerie provenant des emprunts		7 765 061	50 549 136
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de Financement		34 472 554	37247 132
Variation de trésorerie		19 468 008	(3 932 175)
Trésorerie au début de l'exercice	(27)	22 312 166	26 244 341
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(27)	41 780 174	22 312 166

I. PRESENTATION DU GROUPE

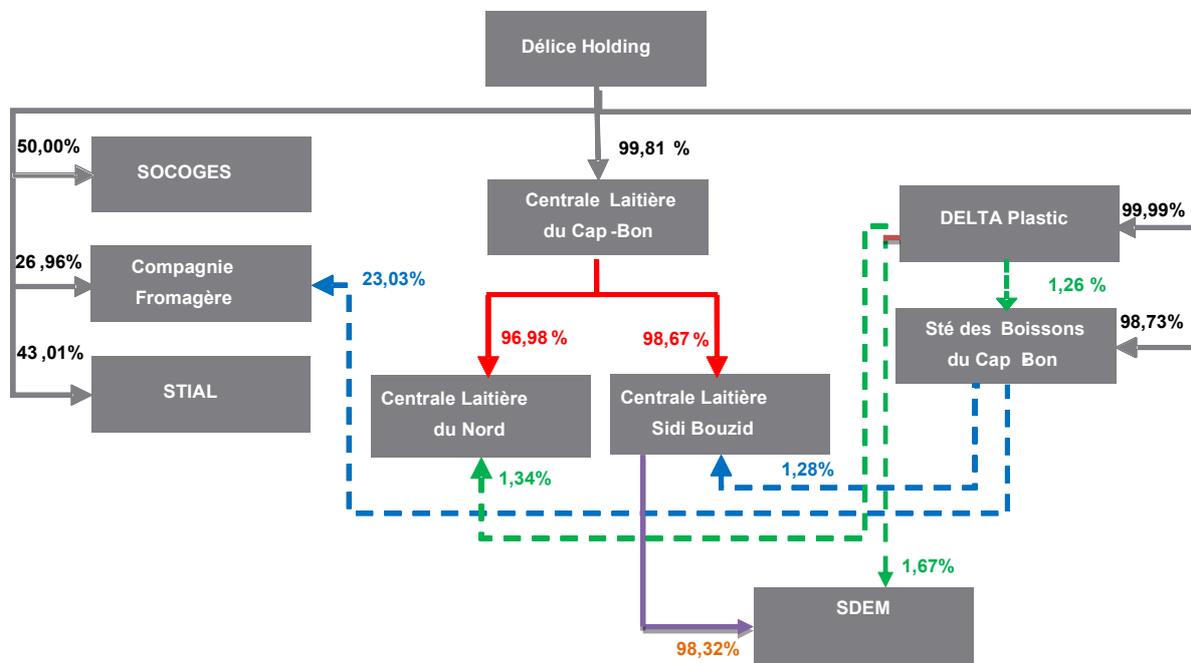
Le **Groupe DELICE** est composé de dix sociétés : DELICE Holding, CLC, CLN, CLSB, SBC, CF, Delta Plastic, STIAL, SOCOGES et SDEM dans **le secteur de l'industrie agro-alimentaire**.

- ✓ La société «DELICE Holding» est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2014. Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10.000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune. Conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 Août 2013, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune. L'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.
 - ✓ La société Centrale Laitière du Cap-Bon « CLC » est une société anonyme créée en 1993, spécialisée dans la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés.
 - ✓ La société Centrale Laitière Du Nord « CLN » est une société anonyme spécialisée dans la transformation du lait et la production de ses dérivés ainsi que la commercialisation des produits laitiers et ses dérivés ainsi que tous produits agroalimentaires.
 - ✓ La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد « CLSB » est une société anonyme de droit tunisien. Elle a été créée le 13 Juin 2011 et a pour objet la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés, et la production et vente de tout produit agroalimentaire.
 - ✓ La société des boissons du Cap-Bon «SBC» est une société anonyme spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de toute nature de boisson principalement le jus et les boissons gazeuses et non gazeuses.
 - ✓ La société Compagnie Fromagère « CF » est une société anonyme spécialisée dans la fabrication de produits de fromage.
 - ✓ DELTA Plastic est une société à responsabilité limitée créée en 2002 spécialisée dans la production des bouteilles et des emballages en plastique. L'activité de DELTA Plastic consiste exclusivement dans le travail à façon pour le compte de la société du groupe STIAL. Elle produit les bouteilles en plastique pour l'emballage des produits DUNUP.
 - ✓ La Société Tunisienne de l'Industrie Alimentaire « STIAL » est une société anonyme créée en 1978 spécialisée dans la fabrication et la vente de yaourt et autres dérivés de produits laitiers.
-

- ✓ La société de commerce et de gestion « SOCOGES » est une société à responsabilité limitée spécialisée dans la réalisation de toutes opérations relatives au groupement au stockage et à la livraison de marchandises, ainsi que toutes les activités se rapportant au transport, au chargement, au déchargement, à l'emballage, au montage, au contrôle de la qualité et au suivi de la clientèle. La SOCOGES assure la distribution des produits des sociétés du groupe.
- ✓ La Société Délice des Eaux Minérales S.A est une société anonyme de droit tunisien créée le 2 mai 2019 spécialisée dans la mise en bouteilles d'eau de source minérale.

II. Périmètre de consolidation au 31/12/2019

Le périmètre de consolidation du groupe DELICE Holding est présenté au niveau du schéma suivant :



III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

A. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe DELICE Holding sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Les états financiers consolidés regroupent également toutes les coentreprises dont le groupe exerce un contrôle conjoint.

a. Contrôle exclusif

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Il est à noter que pour la détermination du périmètre de consolidation, le Groupe DELICE Holding a opté pour la prise en compte des contrats de rétrocessions dans le calcul du pourcentage de contrôle et d'intérêts. Ces contrats constituent un engagement de la part de l'une des sociétés du Groupe de racheter des titres qui font l'objet d'une convention de rétrocession ou d'un pacte d'actionnaires.

Ayant pour objet de décrire la réalité économique du groupe et conformément au principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, l'hypothèse de base retenue, consiste à retraiter les participations qui font l'objet de ces contrats au bilan et à l'état de résultat comme s'ils avaient été acquises à crédit.

Par conséquent le groupe a décidé de comptabiliser ces titres dans le compte « Titres de participation » par le crédit du compte « Emprunts ».

b. Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint tel que défini par la NCT 37 est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

B. Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société DELICE Holding et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose d'un contrôle.

La société STIAL est détenue à concurrence de 50% par le partenaire stratégique étranger Compagnie Gervais Danone (CGD) et 43,01% par DELICE Holding.

Le pacte d'actionnaires de la société STIAL stipule que :

- Les principales décisions stratégiques et opérationnelles sont prises au niveau du conseil d'administration de la STIAL qui est composé de 4 administrateurs, dont 2 sont désignés par DELICE Holding et 2 désignés par le partenaire étranger. Les décisions ne peuvent être prises qu'en cas d'accord entre les deux actionnaires DELICE Holding et le Partenaire étranger.
- Le conseil délègue au directeur général à l'intérieur des lignes directrices la gestion quotidienne de la société dont la finalité est la réalisation des objectifs assignés.

La société SOCOGES est détenue à concurrence 50% par le partenaire stratégique étranger CGD, 50% par DELICE Holding.

La structure de capital des deux sociétés et le partage des décisions stratégiques financières et opérationnelles prouvent l'existence d'un contrôle conjoint sur les deux sociétés.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	% de contrôle	% d'intérêts groupe	Type de contrôle	Méthode de comptabilisation
DELICE Holding	100%	100%	Société mère	
CLC	99,81%	99,81%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLN	98,33%	98,15%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLSB	99,95%	99,76%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SBC	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CF	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Delta plastic	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SDEM	99,99%	99,76%	Contrôle exclusif	Intégration globale
STIAL	43,01%	43,01%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SOCOGES	50,00%	50,00%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

a. L'intégration globale

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère DELICE Holding et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et ;
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

b. L'intégration proportionnelle

L'application de la consolidation proportionnelle signifie que le bilan consolidé du Co-entrepreneur inclut sa quote-part des actifs contrôlés conjointement et sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable. L'état de résultat consolidé du Co-entrepreneur comprend sa quote-part des produits et charges de l'entité contrôlée conjointement.

c. Traitement de l'écart d'acquisition

Conformément à la norme comptable nationale (NCT 38) et internationale (IFRS 3)¹, le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société DELICE Holding est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est hors champ d'application de ces deux normes. De ce fait il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :

- Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
- Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées (réserves de restructuration).

¹Selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

IV. Principales méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ convention de la périodicité ;
- ✓ convention de prudence ;
- ✓ convention du coût historique et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureaux	10%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

B. Titres de participation

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur attribution.

C. Stocks

Les stocks du groupe sont essentiellement composés de stocks de matières premières, stocks d'emballages, pièces de rechange, matières consommables, des encours et des produits finis.

Les stocks de produits finis sont valorisés selon la méthode du coût de production incluant :

- Le coût des consommations de matières premières et emballages ;
- Les coûts directement attribuables à la production (principalement consommations d'énergie, consommation de pièces de rechange et de consommables, les charges de personnel directes, les amortissements des immobilisations directement rattachés au cycle de production...);
- Une quote-part des coûts indirects de production ;

Les stocks de matières premières, d'emballages et de pièces de rechange sont valorisés au coût d'achat incluant le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurance et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

D. Revenus

Les revenus résultent de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

E. Impôt différé

Les sociétés du Groupe DELICE Holding sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

F. Notes relatives aux rubriques du bilan :

Notes 1 : Immobilisations incorporelles :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Logiciels	4 984 403	4 743 047
Concessions de marques et brevets	46 920	46 920
Immobilisations incorporelles en cours	90 018	124 941
Immobilisations corporelles	5 121 340	4 914 908
Amortissements Logiciels	(4 576 698)	(4 033 268)
Amortissements Concessions de marques et brevets	(46 920)	(46 920)
Amortissements Immobilisations corporelles	(4 623 618)	(4 080 187)
Immobilisations corporelles nettes	497 722	834 721

Notes 2 : Immobilisations corporelles :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Terrains	11 387 767	11 284 639
Constructions	72 240 122	67 250 624
Matériel industriel	328 879 514	243 256 318
Outillage industriel	8 822 286	7 943 014
Matériel de transport	47 733 836	43 819 426
Installations Techniques, agencements, aménagements et installations divers	71 089 268	64 191 884
Equipements de bureau	2 265 965	2 127 083
Matériel informatique	9 878 342	9 100 871
Matériel d'emballage	4 098 060	3 478 173
Autres Equipements	2 149 512	2 149 512
Immobilisations en cours	33 760 315	53 422 205
Immobilisations corporelles	592 304 987	508 023 749
Amortissements Constructions	(24 211 635)	(21 045 140)
Amortissements Matériel industriel	(163 888 072)	(143 470 320)
Amortissements Outillage industriel	(5 866 554)	(5 292 489)
Amortissements Matériel de transport	(34 488 106)	(30 290 600)
Amortissements installations Techniques, agencements, aménagements et installations divers	(40 276 704)	(35 012 144)
Amortissements Equipements de bureau	(1 784 301)	(1 594 147)
Amortissements Matériel informatique	(8 239 771)	(7 585 395)
Amortissements Matériel d'emballage	(3 003 633)	(2 650 634)
Amortissements Autres Equipements	(2 140 914)	(2 103 075)
Provisions sur immobilisations corporelles	(1 255 937)	(1 246 514)
Amortissements Immobilisations corporelles	(285 155 628)	(250 290 456)
Immobilisations corporelles nettes	307 149 359	257 733 292

La valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 307 647082dinars au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Montants en KDT	VB Dec18	Entrées	Cession	reclassements & retraitements	Effet variation périmètre	VB Decembre19	AMORT 2018	Effet variation périmètre	Dotations 2019	Amortissements/ Cession/Reprise	Amortissements Cumulés 19	VCN 2018	VCN 2019
Logiciels	4 743 047	102 031	-	136 925	2 400	4 984 403	4 033 267	2 122	541 309	-	4 576 699	709 780	407 704
Concessions de marques et brevets	46 920	-	-	-	-	46 920	46 920	-	-	-	46 920	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	124 941	101 993	-	(136 925)	8	90 018	-	-	-	-	-	124 941	90 018
Total immobilisations incorporelles	4 914 908	204 025	-	-		5 121 340	4 080 187	2 122	541 309	-	4 623 618	834 721	497 722
Terrains	11 284 639	102 600	-	-	528	11 387 767	-	-	-	-	-	11 284 639	11 387 767
Constructions	67 250 624	1 776 879	-	3 212 618	-	72 240 121	21 045 140	-	3 162 193	4 302	24 211 635	46 205 483	48 028 486
Matériel industriel	243 256 318	15 191 080	(113 699)	70 545 814	-	328 879 514	143 470 320	-	20 531 453	113 699	163 888 072	99 785 998	164 991 442
Outilsage industriel	7 943 014	847 852	-	16 988	14 432	8 822 286	5 292 489	6 041	732 127	(164 107)	5 866 554	2 650 526	2 955 733
Matériel de transport	43 819 426	5 377 616	(1 863 207)	197 300	202 702	47 733 836	30 290 600	135 655	5 959 952	1 828 317	34 488 107	13 528 826	13 245 729
Agencements, aménagements et installations divers	64 191 884	2 929 900	(80 000)	4 015 888	31 596	71 089 268	35 012 144	14 839	5 329 721	80 000	40 276 704	29 179 740	30 812 564
Equipements de bureau	2 127 083	62 801	-	74 337	1 744	2 265 965	1 594 147	999	265 707	(76 552)	1 784 301	532 936	481 664
Matériel informatique	9 100 871	613 271	(101 988)	253 100	13 091	9 878 342	7 585 395	10 211	746 153	101 988	8 239 771	1 515 476	1 638 571
Matériel d'emballage	3 478 173	104 000	(281 565)	797 451	-	4 098 060	2 650 634	-	653 674	262 454	3 003 633	827 540	1 094 427
Autres Equipements	2 149 512	-	-	-	-	2 149 512	2 103 075	-	37 839	-	2 140 914	46 437	8 598
Immobilisations en cours	53 422 205	75 702 374	(9 700 089)	(85 665 220)	1 044	33 760 315	-	-	-	-	-	53 422 205	33 760 315
Provisions constituées	-	-	-	-	-	-	1 246 514	-	127 130	13 366	1 255 937	(1 246 514)	(1 255 937)
Total immobilisations corporelles	508 023 749	102 708 373	(12 140 549)	(6 551 723)	265 136	592 304 987	250 290 457	167 745	37 545 950	2 163 467	285 155 628	257 733 292	307 149 359
Total immobilisations incorporelles et corporelles	512 938 657	102 912 398	(12 140 549)	(6 551 723)	265 136	597 426 327	254 370 644	169 867	38 087 258	2 163 467	289 779 245	258 568 013	307 647 082

Note 3 : Immobilisations financières :

Les immobilisations financières présentent un solde net de **3681148** dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Titres de participation (*)	2 254 472	2 427 299
Dépôts et cautionnements	1 288 187	919 338
Prêts au personnel	167 981	63 632
Immobilisations financières brutes	3 710 640	3 410 269
Provisions sur titres de participation	-	(173 071)
Provisions sur dépôts et cautionnements	(29 492)	(29 467)
Immobilisations financières nettes	3 681 148	3 207 731

(*) Les titres de participations se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Titres de participation ZitounaTamkeen	2 000 000	2 000 000
Titres de participation Banque Zitouna	-	-
Titres de participation MED PLAST	-	-
Titres de participation SMADEA	173 770	173 770
Titres de participation Bonprix	-	173 071
Titres de participation BTS	43 602	43 526
Titres de participation Attijari SICAR	22 050	21 882
Titres de participation SODINO	15 000	15 000
Titres de participation UNITED	50	50
Total	2 254 472	2 427 299

Note 4 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent un solde net de **2102116** dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Ecart de conversion	524 749	1 212 626
Charges à répartir	1 577 367	346 826
Total	2 102 116	1 559 452

Note 5 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés présentent un solde de 5 313 753 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Actifs d'impôts différés CLN	513 852	362 001
Actifs d'impôts différés CF	1 675 891	957 151
Actifs d'impôts différés CLC	1 159 213	790 347
Actifs d'impôts différés STIAL	790 070	671 578
Actifs d'impôts différés SBC	553 308	502 144
Actifs d'impôts différés SOCOGES	567 400	1 495 250
Actifs d'impôts différés Delta plastic	54 019	39 207
Total	5 313 753	4 817 678

Note 6 : Stocks

Les stocks présentent un solde net de 122 647 497 dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Produits finis	32 820 331	19 542 628
Produits en cours	1 396 142	1 113 136
Matières premières	33 999 985	27 320 622
Emballages	33 186 647	33 556 830
Pièces de rechanges	26 547 781	20 304 281
Matière consommable	4 389 956	2 128 913
Produits de nettoyage	114 276	43 149
Stocks divers	1 820 642	1 912 718
Total des stocks en brut	134 275 761	105 922 277
Provisions pour dépréciation des stocks	(11 628 264)	(7 556 161)
Total des stocks en net	122 647 497	98 366 116

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de **26 725 760** dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Clients	27 992 654	29 742 497
Clients douteux	2 783 379	2 509 808
Total brut	30 776 033	32 252 305
Provisions sur créances clients	(4 050 273)	(2 999 360)
Total net	26 725 760	29 252 945

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de **99 881 493** dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Produits et subventions à recevoir	48 148 369	32 156 565
Fournisseurs avances et acomptes	31 635 881	14 994 389
Etat impôts et taxes	18 981 760	14 030 971
Personnel avances et prêts	1 151 573	697 390
Charges constatées d'avance	758 485	703 564
Débiteurs divers	1 473 159	984 811
Total brut	102 149 228	63 567 690
-Provisions dépréciation des autres actifs courants	(2 267 735)	(1 619 302)
Total net	99 881 493	61 948 388

Note 9 : Placements et autres actifs financiers

Les placements s'élèvent à **10 221 669** dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Comptes à terme / Certificats de dépôt	9 500 000	32 500 000
Autres actifs financiers –Actions Zitouna Bank	721 669	4 711 858
Total	10 221 669	37 211 858

Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **62 697 550** dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Banques	59 291 455	29 426 014
Valeurs à l'encaissement	3 392 773	2 577 728
Caisses	13 322	10 802
Total	62 697 550	32 014 544

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de **103 982 695** dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Crédits financement cycle d'exploitation	60 500 000	34 488 714
Concours bancaires	20 917 376	9 702 379
Emprunts échéance à moins d'un an	15 797 095	18 462 275
Intérêts courus	6 768 223	2 809 151
Total	103 982 695	65 462 519

Note 11 : Capitaux propres**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

	Capital social	Réserves de restructuration	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres (part du groupe)	Intérêts des minoritaires/réserves	Intérêts des minoritaires/résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017	549 072 620	(472 190 804)	43 763 910	38 624 678	159 270 404	4 631 825	426 742	164 328 971
Affectation résultat			38 624 678	(38 624 678)	-	426 742	(426 742)	-
Distribution des dividendes			(23 802 004)		(23 802 004)	(9 819)		(23 811 823)
Subvention d'investissement			1 266 073		1 266 073	(43 676)		1 222 397
Variation du pourcentage d'intérêt			4 472 300		4 472 300	6 027 700		10 500 000
Résultat consolidé de l'exercice 2018				30 891 570	30 891 570		(838 435)	30 053 135
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018	549 072 620	(472 190 804)	64 324 957	30 891 570	172 098 343	11 032 772	(838 435)	182 292 680
Affectation résultat			30 891 570	(30 891 570)		(838 435)	838 435	
Distribution des dividendes			(22 536 503)		(22 536 503)	(10 024)		(22 546 527)
Subvention d'investissement			8 314 325		8 314 325	(22 842)		8 291 483
Variation du pourcentage d'intérêt			(110 310)		(110 310)	56 717		(53 593)
Résultat consolidé de l'exercice 2019				46 529 346	46 529 346		(3 518 125)	43 011 221
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019	549 072 620	(472 190 804)	80 884 039	46 529 346	204 295 201	10 218 188	(3 518 125)	210 995 264

Note 12 : Emprunts

Les emprunts présentent un solde de **148 009 231** dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Emprunts	147 800 210	110 470 604
Emprunts fournisseurs d'immobilisations	209 021	1 828 830
Total	148 009 231	112 299 434

Note 13 : Provisions

Les provisions présentent un solde de **19 918 024** dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Provision pour risques et charges	12 332 873	11 369 533
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	7 585 151	5 655 021
Total	19 918 024	17 024 554

Note 14 : Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés présentent un solde de **2 488 418** dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
CLC-Passif d'impôt différé	1 547 353	735 999
CLN-Passif d'impôt différé	941 065	556 224
Total	2 488 418	1 292 223

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de **112 273 321** dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Fournisseurs d'exploitation	71 239 556	66 843 716
Fournisseurs effets à payer	11 688 938	18 225 101
Fournisseurs d'immobilisations	18 086 053	8 412 249
Fournisseurs factures non parvenues	11 258 773	12 033 198
Total	112 273 321	105 514 264

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de **43251 113**dinars au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Charges à payer	11 274 045	11 414 988
Clients avances et acomptes	4 247 842	6 820 142
Comptes de personnel	3 301 123	4 285 775
Cotisations sociales	3 006 790	3 800 911
Etat impôts/taxes	10 504 719	5 198 123
Actionnaires, dividendes à payer	6 186 428	7 498 492
Créditeurs divers	4 730 166	4 042 620
Total	43 251 113	43 061 051

G. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

Note 17 : Revenus

Les revenus s'élèvent à **965 360 619** dinars en 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Ventes locales	812 275 199	749 901 068
Ventes à l'export	29 084 528	17 742 444
Ristournes et rabais	(4 329 740)	(2 785 643)
Subventions d'exploitation	128 330 632	79 625 546
Total	965 360 619	844 483 415

Note 18 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à **13 398 489** dinars en 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Subventions stockage de lait	7 344 177	2 362 497
Autres produits d'exploitation	4 633 707	3 229 927
Quote part subvention d'investissement	1 420 606	1 704 027
Total	13 398 489	7 296 451

Note 19 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent à **740 941 818** dinars en 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Achats matières premières	531 468 488	434 046 083
Achats matières consommables et emballages	195 704 643	176 055 842
Variation des stocks	(11 667 717)	(8 588 464)
Achats non stockés de matières et consommables	25 391 052	19 529 061
Achat de prestation de services	1 811 358	2 065 617
Achats de marchandises consommées	547 172	30 056 814
Rabais et ristournes sur achats	(2 313 178)	(8 364 610)
Total	740 941 818	644 800 343

Note 20 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **82 546 054** dinars en 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Salaires	68 054 647	63 203 718
Charges sociales	10 311 284	9 744 152
Autres charges de personnel	4 180 123	3 018 006
Total	82 546 054	75 965 876

Note 21 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **46 778 673** dinars en 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	2019	2018
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	38 087 258	35 009 347
Dotations (nettes) aux provisions pour risques et charges	2 943 610	291 881
Dotations (nettes) aux provisions /des titres de participations	(174 400)	(596 328)
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation du stock	3 867 004	1 239 311
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciations des créances / autres actifs	1 180 558	264 031
Dotations (nettes) aux résorptions des frais préliminaires	874 643	123 950
Total	46 778 673	36 332 192

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **61 921 391** dinars en 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Publicité	14 888 497	10 633 864
Honoraires & rémunération d'intermédiaire	6 395 536	6 736 275
Etudes et recherches	1 711 707	2 514 430
Entretien & réparation	8 336 974	5 471 960
Locations	7 074 692	6 439 443
Charges d'assurance	2 094 503	1 613 567
Redevances	2 622 341	2 133 452
Services extérieurs	92 598	1 040 914
Transport de biens	9 949 405	1 673 835
Voyages et déplacements	1 414 004	1 106 319
Services bancaires	712 804	506 530
Frais de télécommunications	501 189	482 911
Sous-traitance	572 932	165 553
Impôts et taxes	2 556 490	2 335 725
Jetons de présence	100 000	107 500
Charges diverses ordinaires	2 752 593	2 213 473
Autres charges d'exploitation	145 125	241 671
Total	61 921 391	45 417 422

Note 23 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à **17 928 155** dinars en 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Charges d'intérêts	17 242 605	10 026 155
Pertes/gains de changes	685 550	2 990 222
Total	17 928 155	13 016 377

Note 24 : Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à **3 998 679** dinars en 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Produits des placements et des comptes courants	3 998 679	3 388 916
Total	3 998 679	3 388 916

Note 25 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à **6 422 108** dinars en 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Produits sur cession d'immobilisations	6 377 689	245 950
Autres gains ordinaires	44 419	78 233
Total	6 422 108	324 183

Note 26 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à **244 388** dinars en 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Pertes sur cession d'immobilisations	33 190	772 899
Autres pertes ordinaires	211 197	5 126
Total	244 388	778 025

H. Notes relatives aux rubriques de l'état des flux de trésorerie :

Note 27 : Trésorerie nette

<u>Liquidités, équivalents de liquidités (A)</u>	<u>Solde au 31/12/2019</u>	<u>Solde au 31/12/2018</u>
Banques	59 291 455	29 426 014
Valeurs à l'encaissement	3 392 773	2 577 728
Caisses	13 322	10 801
Total (A)	62 697 550	32 014 544

<u>Concours bancaires et autres passifs financiers (B)</u>	<u>Solde au 31/12/2019</u>	<u>Solde au 31/12/2018</u>
Concours bancaires	20 917 376	9 702 379
Total (B)	20 917 376	9 702 379

Trésorerie nette (A-B)	41 780 174	22 312 165
-------------------------------	-------------------	-------------------

I. Autres notes :

Note 28 : Evènements post clôture :

Les états financiers de la société sont arrêtés par le conseil d'administration tenu en date du 27 Avril 2020.

Suite à la propagation de l'épidémie COVID-19, l'OMS l'a considéré comme pandémie au 11 mars 2020. Le gouvernement avait décidé un confinement total à partir du 22 Mars et un déconfinement ciblé à partir du 4 mai. Opérant dans le secteur de l'agro-alimentaire, le groupe a continué à travailler durant la période de confinement. Conscient des effets de la pandémie sur le comportement du consommateur, mais aussi sur les réseaux de distribution et d'approvisionnement, le groupe, pour une gouvernance efficace, a mis en place, dès les premiers jours, un comité de suivi et de pilotage de la gestion de la crise.

Les décisions prises ont permis d'assurer la production habituelle et la satisfaction des besoins de marché. Le télétravail, la digitalisation, l'infrastructure et la forte implication du personnel ont contribué à assurer cette continuité. Le dispositif de risque management qui existe d'ores et déjà dans le groupe à travers l'élaboration de cartographies des risques, pouvant donner suite à des Plans de Continuité d'Activité, a permis de faire face à cet imprévu.

Ci-après les principales mesures entreprises afin de faire face à cette crise :

- **Perturbation de l'approvisionnement en matières premières :** Le Groupe, et afin de minimiser le risque associé aux interruptions au niveau de la chaîne d'approvisionnement a anticipé les commandes et a constitué des stocks stratégiques. Le recours aux fournisseurs locaux a été privilégié. En ce qui concerne le pôle lait, le groupe a apporté l'assistance nécessaire aux différents partenaires, en l'occurrence les centres de collecte, en veillant à la propreté des espaces et des outils de travail, en fournissant le matériel nécessaire et suffisant en matière de désinfection, à la prise de toutes les mesures préventives et effectives dictées par les autorités sanitaires. Cette assistance est également renforcée grâce au rôle joué, en partenariat avec l'institution ZitounaTamkeen, dans le soutien financier aux éleveurs en cette période difficile.
- **Baisse des ventes :** Opérant dans le domaine de l'agroalimentaire et principalement dans des produits de première nécessité, les ventes restent à un niveau acceptable et une reprise est attendue avec le mois de Ramadan et le début de la saison estivale.

- **Gestion de la trésorerie** : Afin de faire face aux retombées éventuelles sur le plan financier, notamment liées aux retards d'obtention de la subvention d'exploitation octroyée en tant que complément de prix pour le produit subventionné, le comité a étudié le report des investissements de l'année dont le financement est effectué par des fonds propres. La trésorerie prévisionnelle tenant compte d'une éventuelle détérioration du BFR permettra d'honorer les engagements du Groupe envers les partenaires notamment le secteur bancaire.
- **Indisponibilité du personnel** : Les autorités ont accordé au groupe les autorisations nécessaires afin de permettre au personnel de la production la présence sur les sites. Ceci a permis de maintenir le niveau de production habituel. Le recours au télétravail a été envisagé pour les autres membres du personnel.

Soucieux d'agir en tant qu'entreprise citoyenne, et dans le cadre de sa responsabilité sociétale, le groupe a contribué à l'effort national de lutte contre la propagation de l'épidémie en apportant des aides aux hôpitaux et des dons au fonds de lutte contre le Covid-19.

La Direction Générale du groupe confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

Ainsi, à l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Note 29 : Détermination du résultat par action :

	2019	2018
Résultat net consolidé (A)	46 529 346	30 891 570
Nombre des actions en début de période	54 907 262	54 907 262
Nombre des actions en fin de période	54 907 262	54 907 262
Nombre moyen des actions (B)	54 907 262	54 907 262
Résultat par action en dinars (A/B)	0,847	0,563

Note 30 : Engagements hors bilan :

1- Les engagements hors bilan donnés se présentent au 31 décembre 2019 comme suit :

Libellé	Société	Montant
Crédit Documentaire	CLN	424 162
	CLSB	7 384 821
Cautions de Garantie	CLN	135000
	STIAL	1 6 676 374
Engagement par Signature	CLSB	421 550
Engagement donnés à la douane	SOCOGES	67 501
Financement de stock	CF	5 000 000
	CLSB	15 500 000
Débit de compte	CF	5 596 686
Total		65 206 094

Par ailleurs les sociétés du groupe ont donné des nantissements sur Titres Fonciers, sur Fonds de Commerce et Matériel qui se détaillent comme suit :

- La « CLSB » a contracté des crédits en 2013 et 2014 auprès de la BIAT, l'ATB et Attijari Bank pour les montants respectifs de **6 MDT, 4 MDT et 8,5 MDT**.
En contrepartie des crédits obtenus, la société a signé des contrats de garantie au profit des banques citées. Ces garanties comportent l'hypothèque sur l'immeuble abritant l'usine à Lassouda à Sidi Bouzid et le nantissement sur le fonds de commerce de la société et sur le matériel installé à l'usine.
- La société « Compagnie Fromagère » a nanti son fonds de commerce et son matériel au profit de la BIAT et Attijari Bank et ce au titre des emprunts contractés pour des montants respectifs de **2 MDT et 8 MDT**.
- La société « CLN » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre des crédits contractés au cours des exercices antérieurs auprès de l'Amen Bank et Bank Zitouna pour les montants respectifs de **2 500 000 dinars** et **1 313 761 dinars**. Ces garanties comportent l'hypothèque sur l'usine et le nantissement sur le fonds de commerce et le matériel acquis.
- Pour l'obtention de certains crédits auprès des établissements financiers, la Compagnie Fromagère a accordé des garanties se détaillant comme suit :

Désignation	Montant en DT
Nantissement du fonds de commerce et matériel au profit Attijari BANK	4 000 000
Nantissement du fonds de commerce et matériel au profit Attijari BANK	4 000 000
Nantissement des matériels sis à Borj cedria au profit d'AMEN BANK	6 000 000
TOTAL	14 000 000

- La SBC a obtenu deux emprunts auprès d'ATTIJARI BANK pour 7.000.000 DT et 6.000.000 DT rémunérés au taux de TMM + 1%. En garantie des emprunts contractés, la Société des Boissons du Cap Bon a accordé des hypothèques immobilières et des nantissements de fonds de commerce et du matériel au profit d'Attijari Bank.
- La « CLC » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre de ses crédits de gestion accordés. De même, la « CLC » a accordé des conventions des rétrocessions d'actions avec les différentes SICAR.

Les hypothèques et nantissements accordés au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Banque	Valeur de l'hypothèque ou du nantissement
Attijari Bank	21 500 000
Amen Bank	12.900.000
ATB	8 000 000
Zitouna Bank	4 000 000
BIAT	16 000 000
BH	8 500 000
Total	70 900 000

DELICE HOLDING

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Délice Holding » pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 640 918 067 dinars, un bénéfice net de 46 529 346 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « Délice Holding », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 28 des états financiers consolidés « les événements postérieurs à la date de clôture » qui décrit les effets suite à la survenance de la crise liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes consolidés clos le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, et les résultats du groupe au titre de l'exercice 2020 et les exercices ultérieurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020.

S'agissant des événements survenus et relatifs à la pandémie COVID-19 et qui constituent des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des états financiers, la direction nous a affirmé qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
 - Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du Groupe à poursuivre leurs exploitations. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
-

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernances une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Tunis, le 11 Mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir

FINOR

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUICHE
